

NOUVELLES DE L'OTAN

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD • PARIS

FÉVRIER 1963



NOUVELLES DE L'OTAN

Publication Mensuelle, Février 1963



Sommaire

La Révolution silencieuse V :	
Protection des Droits de l'Homme : La Convention Européenne, par le Professeur Frede Castberg	I
Partenaires avec un avenir, par le Sénateur J. W. Fulbright (d'après un discours prononcé devant la Société italienne pour l'Organisation internationale)	7
Ultime adieu au Général Norstad : reportage photographique	14
Lettre de Bonn, par Waldemar Lentz	18
Pleins feux sur l'OTAN	20
La voix de l'URSS	
Les blindés et la guerre nucléaire	22
Nos lecteurs nous écrivent	
Lettres de Robert H. J. van Kuyk, Group Captain R. Fulljames, Lionel A. Waxman, G. Rombouts, L. Gay, Ivan Peters, Paul Creuly, Dr. Stanislas d'Ottremont	23
Livres	
« Europe's Needs & Resources », par J. Frederic Dewhurst, John O. Coppock, P. Lamartine Yates et d'autres collaborateurs	26
« Freedom of Speech in the West », par Frede Castberg	26
« L'Europe des personnes et des peuples » (49 ^e Session des Semaines Sociales de France)	26
Bibliographie	27
Divers	
La Revue de Droit Pénal Militaire	25
Réunions techniques de l'AGARD en 1963	28



PHOTO DE COUVERTURE

Au sein de la Communauté Atlantique

L'OTAN signifie davantage qu'une alliance militaire contre le communisme, ainsi que cette petite fille italienne s'en rendra compte sans doute lorsqu'elle sera consciente du fait qu'elle bénéficie d'un enseignement scolaire libre de toute propagande subtile.

Photo : H. Cartier-Bresson, MAGNUM

Maquettistes : A. MORANGE et R. FOURNIER

Les Nouvelles de l'OTAN sont publiées sous l'autorité du Secrétaire Général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Leurs articles ne doivent pas être considérés comme exprimant les opinions du Conseil de l'Atlantique Nord ou de ses Gouvernements membres pris séparément.

PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

LA CONVENTION EUROPÉENNE

LA protection internationale des Droits de l'Homme repose de nos jours sur la théorie du droit naturel. La notion de justice suprême en tant que norme de comparaison des systèmes juridiques existants est aussi ancienne que la civilisation européenne; on la trouve déjà dans la tragédie grecque; on la retrouve dans la doctrine du « *jusnaturalis* » des juristes romains. La conception même du Droit de l'Homme est étroitement liée à la croyance en des valeurs qui transcendent tout système gouvernemental créé par l'homme. Aux dix-septième et dix-huitième siècles, un élément nouveau est ajouté au principe du droit naturel. John Locke, entre autres, met l'accent sur l'idée qu'un état naturel primordial est la prémisse logique de tout droit valable. Le contrat social, considéré comme base de l'autorité publique, est censé impliquer la préservation des droits naturels originels de l'individu — ceux précisément que les systèmes politiques se sont par la suite donné pour objectif d'établir de façon impérative.

Débat sur l'origine

On a beaucoup discuté de l'origine de la Déclaration des Droits de l'Homme proclamée pour la première fois aux États-Unis après 1770 et qui a reçu de la Révolution française sa formulation classique. Le spécialiste allemand du droit constitutionnel, Georg Jellinek, s'est attaché tout particulièrement à l'étude des documents américains et notamment de la Déclaration des Droits adoptée en Virginie en 1776. Jellinek, de son côté, a surtout examiné ce remarquable document à la lumière de la réaction des Réformistes contre l'uniformité de l'Église, c'est-à-dire en tant que conséquence de la lutte pour la liberté de religion. Les érudits, français en revanche, ont souligné le rapport de cause à effet qui existe entre la Déclaration française des Droits de l'Homme et la littérature philosophique de l'Age de Lumière. Dans le débat suscité par l'ouvrage de Jellinek pendant les années qui ont précédé la première guerre mondiale, les auteurs français ont refusé d'admettre que les déclarations françaises fussent redevables de quoi que ce soit à celle de la Révolution américaine. En fait, on peut dire que celle-ci fut non pas la mère des déclarations françaises mais plutôt leur sœur aînée.

Des obstacles sérieux

Déclarations et sauvegardes des Droits de l'Homme ont depuis lors figuré dans les Constitutions nationales tant en Amérique qu'en Europe, mais ce n'est que récemment

qu'on a, dans une certaine mesure, donné effet à l'idée d'une garantie des Droits de l'Homme sur le plan international. Des obstacles sérieux s'y étaient opposés : tout d'abord la tradition du droit international — tant en théorie qu'en pratique — était depuis des siècles que cette garantie relevait exclusivement des rapports entre États (ou, à des époques antérieures, entre souverains). Ce n'est probablement qu'au cours des soixante ou soixante-dix dernières années que la reconnaissance des Droits individuels sur le plan international a réellement trouvé son expression. C'est ainsi, par exemple, que plusieurs des conventions mises au point lors des deux conférences de La Haye (1899 et 1907) peuvent être interprétées comme instituant notamment les droits de l'individu.

Un accord obligatoire

La reconnaissance des Droits de l'Homme sur le plan international, fussent-ils en contradiction avec la législation nationale, fut toutefois une mesure bien plus radicale; une nouvelle barrière était abattue, mais le principe n'était pas totalement inconnu dès avant la deuxième guerre mondiale. Par exemple, l'Accord sur la Haute-Silésie conclu le 15 mai 1922 entre l'Allemagne et la Pologne instituait une commission de conciliation et une cour d'arbitrage habilitée à connaître des litiges s'élevant entre les États et les personnes privées sur les questions de nationalité. Il était également possible à un particulier d'intenter, par la voie des organismes internationaux établis par cette Convention, une action contre le pays dont il était ressortissant.

Cependant, ce ne fut qu'après la deuxième guerre mondiale qu'on a formulé dans des documents internationaux un énoncé complet des Droits de l'Homme de façon à assurer un minimum de protection légale à l'individu dans son propre pays. La volumineuse et importante Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamée

Ayant passé sa licence en droit à l'Université d'Oslo en 1914, M. Frede Castberg fut Recteur de cet établissement de 1952 à 1957. Il a aussi fait des études à Paris et à Leipzig avant de devenir Conseiller juridique auprès de l'Institut Nobel norvégien et puis du Ministère des Affaires Étrangères. Pendant treize ans, il a travaillé avec la délégation norvégienne auprès de la Société des Nations et, après la guerre, avec l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi qu'avec les Conférences sur les Conventions de Genève (1947-49). Membre du Conseil de Direction de l'Académie de Droit International à La Haye, il a écrit de nombreux livres, dont l'un fut le résultat d'une bourse de l'OTAN (voir page 26).

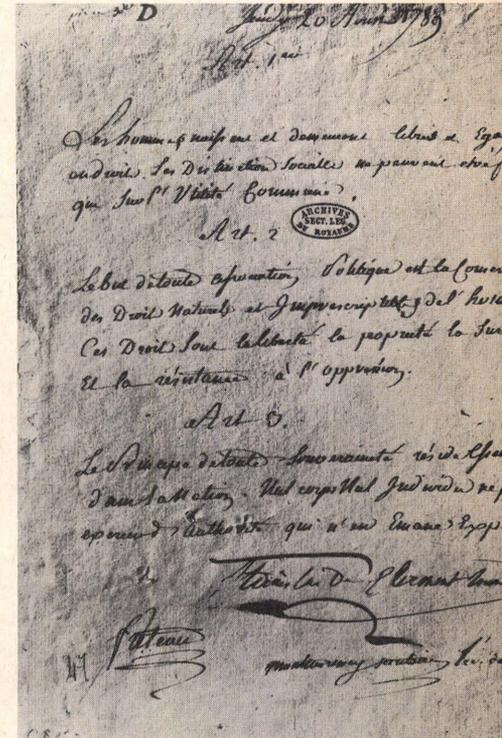


Le roi leur ayant interdit l'accès de la salle des Menus, les députés français du tiers état prêtent, le 20 juin 1789, le fameux Serment du Jeu de Paume d'après lequel ils refusèrent de se séparer avant d'avoir donné une Constitution à la France.



Le Président Abraham Lincoln (troisième à partir de la gauche) lit aux membres de son ministère, le 22 juillet 1862, le projet de la Proclamation d'Émancipation des esclaves qui entra en vigueur aux États-Unis en 1863.

Minute des trois premiers articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui fut adoptée par l'Assemblée constituante française en 1789.



par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 est sans équivoque quant à ses objectifs : elle est destinée à établir les droits inaliénables de l'individu vis-à-vis de l'État. Cette déclaration n'a toutefois pas force de loi en droit international et il n'existe pas de mécanisme permettant d'assurer le respect des principes qu'elle édicte. C'est pourquoi la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950, constitue un grand pas en avant. C'est un accord obligatoire entre les États, par lequel toutes les Parties Contractantes reconnaissent les droits et libertés qui y sont définis. Elle institue des organismes internationaux pour examiner les infractions à ses dispositions et, dans certains cas, un particulier peut assigner son propre pays devant un tribunal international.

Pas de réciprocité

Quinze des pays membres du Conseil de l'Europe sont signataires de la Convention et l'ont tous ratifiée

à ce jour, sauf la France. On a nommé une commission composée d'un nombre de membres égal à celui des Hautes parties Contractantes (quatorze à l'heure actuelle) et une Cour comprenant quinze juges (un pour chacun des pays faisant partie du Conseil de l'Europe). La Commission est habilitée à trancher les différends relatifs à l'application des dispositions de la Convention, que chacun des signataires de celle-ci est tenu d'appliquer non seulement à ses propres ressortissants ou à ceux d'un autre pays membres, mais à tout individu indépendamment de sa nationalité : il n'est donc pas question de réciprocité.

Selon le fameux Article 25, quiconque se prétend victime d'une violation des droits reconnus par la Convention peut saisir directement la Commission. La reconnaissance à tout individu du droit de porter plainte représente probablement la mesure la plus radicale qui ait été adoptée dans ce domaine en politique internationale depuis la deuxième guerre mondiale. Bien que l'acceptation de l'Article 52 ne soit pas obligatoire, dix des Hautes Parties Contractantes y ont déjà souscrit et une grande

partie de l'activité de la Commission consiste à examiner les requêtes individuelles relatives à des infractions alléguées. L'acceptation de la compétence de la Cour instituée par la Convention pour examiner des cas transmis soit par la Commission européenne des Droits de l'Homme soit par l'une des Parties au Traité est également facultative. Huit États-membres ont déjà accepté de se soumettre à la juridiction de ce tribunal international. Tandis que quinze cents affaires environ ont été soumises à la Commission, la Cour n'a eu à régler que deux différends. Cependant, quand l'affaire n'est pas déferée à la Cour, l'Article 32 de la Convention prévoit que le rapport de la Commission doit être examiné par le Comité des Ministres, dont la décision prise à la majorité des deux tiers a force obligatoire.

La Convention règle en détail les conditions dans lesquelles une affaire doit être traitée au fond. Un État ou un particulier ne peuvent saisir la Commission d'une affaire qu'après l'épuisement des voies de recours internes, selon les principes habituels du droit international. L'Article 26 de la Convention fixe en plus un délai limite de six mois (à partir de la date de la décision interne définitive) pour la présentation de l'affaire. L'obligation de commencer par épuiser toutes les voies de recours juridique nationales a pour premier effet de faire rejeter par la Commission un grand nombre de demandes. Par exemple, il existe en République fédérale d'Allemagne un système très complet qui permet à un citoyen de se plaindre de sa condition au sein de l'État. Par conséquent, il apparaît souvent que le plaignant n'a pas usé de toutes les voies légales dont il dispose dans son pays.

Pas une « quatrième instance »

Il arrive également que nombre de requêtes ne soient pas de la compétence de la Commission et doivent être rejetées. D'autres concernant des mesures prises par les autorités nationales avant que l'État intéressé ne soit devenu partie à la Convention. D'où irrecevabilité de nombreuses requêtes concernant des violations de droits com-

mises par les autorités Nationales Socialistes en Allemagne. Les signataires de la Convention n'ont restreint leur liberté d'action que pour la période postérieure à leur adhésion au Traité. Elles ne se sont pas non plus engagées à verser d'indemnité pour les violations commises par les pouvoirs publics avant l'adoption de la Convention. Enfin, la requête sera rejetée si la Commission, après examen du dossier, ne considère pas que les dispositions de la Convention aient été violées. Naturellement, rien n'empêche un original ou même un fou d'ester devant une institution comme la Commission de Strasbourg. Bien qu'un grand nombre de ces affaires sous-entendent des tragédies humaines, la Commission n'est pas en mesure d'y porter remède et il est indéniable que certaines injustices peuvent en résulter. Il convient en outre de se rappeler que la Commission n'est pas censée être simplement une « quatrième instance ». Plutôt qu'un « super tribunal », c'est un instrument destiné à établir si les autorités incriminées ont respecté les dispositions de la Convention ou non.

Grâce contre Grande-Bretagne

La Commission jouit d'un véritable pouvoir de décision en ce qui concerne la recevabilité de la requête. En pareil cas (assez rare jusqu'à présent) il est constitué une sous-commission de sept membres, chargé d'établir les faits et de chercher un règlement amiable. La Commission plénière rédige un rapport qui constate les faits et formule un avis. L'affaire ne peut être réglée définitivement que par un jugement de la Cour des Droits de l'Homme ou par une décision du Comité des Ministres à la majorité des deux tiers. Les délibérations de la Cour se déroulent devant une chambre de sept membres, dont la décision est également définitive. Il est exceptionnel qu'une question juridique soit soulevée en séance plénière. La Cour ne peut être saisie que par les États ou la Commission. Les particuliers n'ont pas de contact direct avec elle.

Il n'y a eu, jusqu'à présent, que deux exemples d'assignation d'un État par un autre devant la Commission des

MEMBRES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

MM. L. J. C. BEAUFORT (Néerlandais)
 Frede CASTBERG (Norvégien)
 Conor MAGUIRE (Irlandais)
 N. ERIM (Turc)
 C. Th. EUSTACHIADES (Grec), Vice-Président
 P. FABER (Luxembourgeois)
 M^{me} G. JANSSEN-PEVTSCHIN (Belge)
 MM. Sture PETREN (Suédois), Président
 S. SIGUIJONSON (Islandais)
 Max SORENSEN (Danois)
 G. SPERDUTI (Italien)
 A. SUESTERHENN (Allemand)
 J. E. S. SAWCETT (Britannique)
 F. ERMACORA (Autrichien)

JUGES DE LA COUR EUROPÉENNE

MM. Kemal Fikret AIRK (Turc)
 Einar ARNALDS (Islandais)
 Baron Frederik Marie VAN ASBECK (Néerlandais)
 MM. Giorgio BALLADORE PALLIERI (Italien)
 René CASSIN (Français), Vice-Président
 Ake Ernst Vilhelm HOLMBACK (Suédois)
 Richard McGONIGAL (Irlandais)
 Lord McNAIR (Britannique), Président
 MM. Georges S. MARIDAKIS (Grec)
 Hermann MOSLER (Allemand)
 Eugène RODENBOURG (Luxembourgeois)
 Henri ROLIN (Belge)
 Alf Niels Christian ROSS (Danois)
 Alfred VERDROSS (Autrichien)
 Terje WOLD (Norvégien)
 Mustapha ZEKIA (Chypriote)

Droits de l'Homme à Strasbourg. En 1956-1957, la Grèce a déposé deux requêtes contre la Grande-Bretagne concernant Chypre. La première concernait l'application de l'Article 15 qui dispose qu'« en cas de guerre ou d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie Contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige. » La seconde imputait aux autorités britanniques des cas de tortures à Chypre. Ces deux plaintes ont été examinées avec beaucoup de soin. La Commission a même délégué sur place des membres de la sous-commission compétente, pour enquêter sur les prétendues violations de droits. Toutefois, un règlement amiable est intervenu, dans le cadre de l'accord politique général entre les deux pays qui a conduit à l'indépendance de Chypre et à son admission comme membre du Commonwealth britannique.

Lawless et De Becker

Le deuxième exemple concerne la condamnation, par les tribunaux italiens, de plusieurs jeunes gens du Tyrol du Sud reconnus coupables d'avoir causé la mort d'un douanier italien (affaire Pfunders). Les événements en question se sont déroulés en 1956 et la requête de l'Autriche a été déposée — après épuisement des voies de recours internes — en 1960. La Commission examine encore cette affaire, à la suite d'une procédure écrite et orale pour établir sa recevabilité. Elle vient de décider d'entendre les témoins avant de rédiger son rapport définitif.

Toutes les autres affaires concernent des requêtes déposées par des personnes physiques ou morales en vertu de l'Article 25 de la Convention. La Commission en a renvoyé deux devant la Cour de justice. L'une concernait un Irlandais nommé Lawless qui, ayant été accusé par les autorités irlandaises d'avoir participé à un mouvement révolutionnaire, se plaignait d'avoir été arrêté pour des motifs d'ordre purement administratif contraires aux dispositions de la Convention. La Commission a publié le 19 décembre 1959 un rapport d'où il ressortait que ses membres étaient en désaccord sur le point de savoir si oui ou non le gouvernement irlandais avait violé la Convention. Il fut décidé alors de renvoyer l'affaire devant la Cour, qui a rendu à l'unanimité le 1^{er} juillet 1961 un jugement acquittant le gouvernement irlandais. La deuxième affaire renvoyée à la Cour par la Commission concernait l'auteur et journaliste belge, De Becker, condamné en 1946 à l'emprisonnement à vie pour trahison et puis relâché sous certaines conditions. Parmi les peines supplémentaires instituées par la législation belge pour un crime aussi grave figurait l'interdiction à un condamné de paraître en public dans son pays. La majorité des membres de la Commission a considéré cette peine comme contraire à l'Article 10 de la Convention qui traite de la liberté d'expression et du droit qu'ont les États de soumettre l'exercice de cette liberté à certaines restrictions nécessaires à la sécurité nationale et à la défense de l'ordre. La Commission a jugé qu'il n'était pas conforme au dit article de priver à vie le condamné de tout droit de s'exprimer en public, même sur des questions non politiques. Après la publication du rapport de la Commission le 8 janvier 1960, la Belgique a décidé de limiter ces restrictions à la liberté





Une caisse à savon et une opinion suffisent à un Anglais pour maintenir sa liberté la plus appréciée.

Le chemin de l'école est maintenant ouvert à tous. Personne ne sera empêchée de choisir son avenir.

Pierre de touche du système démocratique: voter pour désigner des représentants parlementaires sans aucun risque de représailles.



d'expression politique. Devant la situation nouvelle née de cet amendement, De Becker s'est désisté de sa plainte. La Commission n'a pas statué elle-même mais a laissé à la Cour le soin d'en décider et, le 27 mars 1962, par six voix contre une, celle-ci a arrêté toutes poursuites.

Meurtre par hypnotisme

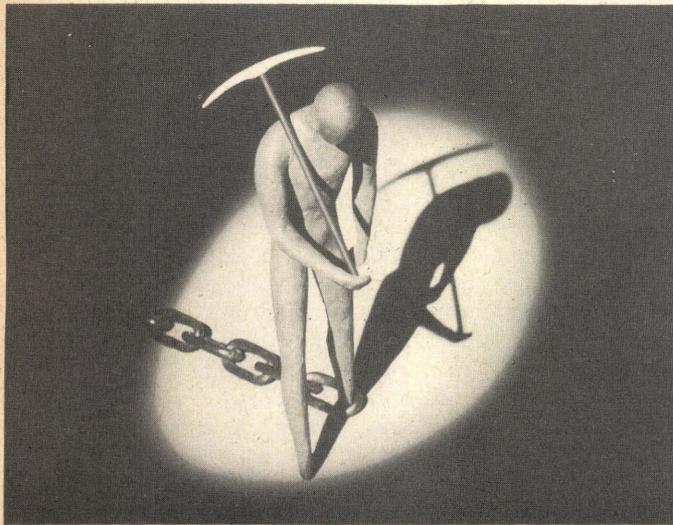
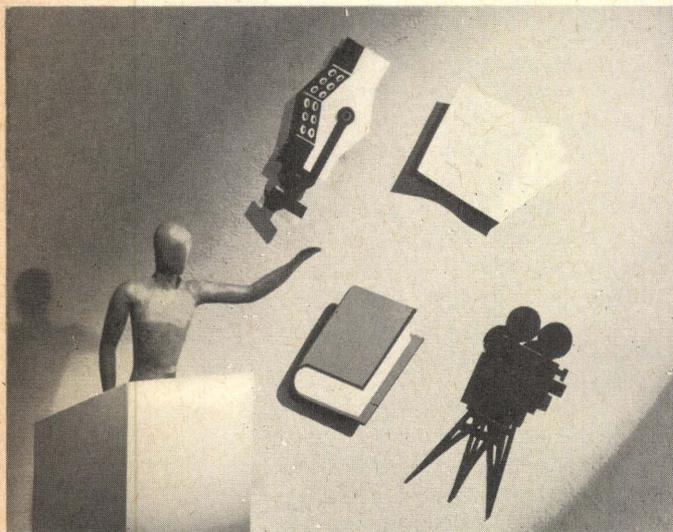
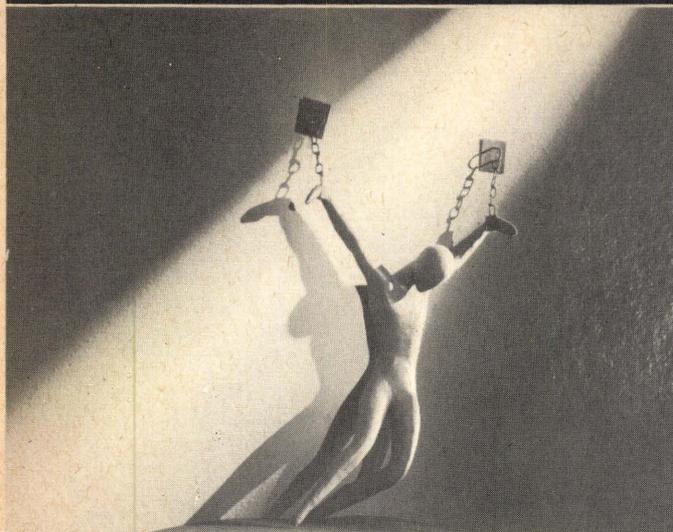
La Commission a aussi examiné au fond une requête déposée par Bjoern Schouw Nielsen, citoyen danois condamné pour meurtre après une instruction judiciaire dont il soutenait qu'elle ne respectait pas le droit à un honnête procès. L'affaire a soulevé un intérêt considérable, d'autant plus que la condamnation semblait reposer sur l'hypothèse que Nielsen (qui n'avait pas exécuté le crime lui-même) avait usé de son pouvoir d'hypnotisme sur le meurtrier. Après une longue et minutieuse enquête, la Commission a présenté le 15 mars 1961 un rapport disant qu'il n'y avait pas eu violation de la Convention. Ce rapport fut alors présenté au Comité des Ministres qui l'accepta. Il n'a donc pas été question de procédure devant la Cour. Un autre groupe d'affaires a été examiné au fond à la suite de certaines requêtes déposées à titre particulier par des citoyens autrichiens purgeant à l'heure actuelle des peines d'emprisonnement. Quatre de ces requêtes ont été déclarées recevables et plusieurs autres, plus ou moins semblables du point de vue juridique, ont également été portées devant la Commission. La question soulevée ici est de savoir dans quelle mesure la Convention exige l'« égalité des armes » dans le traitement des affaires criminelles devant les Cours d'appel. Les quatre requêtes jugées recevables sont en cours d'examen devant une sous-commission chargée de rechercher un règlement amiable.

Vers de nouveaux droits

Étant donné le petit nombre d'affaires que la Commission juge recevables, on pourrait penser que le système n'assure pas une protection efficace des Droits de l'Homme. Il ne faut toutefois pas oublier combien il est utile que les pouvoirs publics dans les divers pays membres — et surtout les pouvoirs judiciaires — sachent que la Commission existe et qu'elle reçoit les plaintes concernant la violation de la Convention des Droits de l'Homme. Les pays qui ont admis la possibilité pour les particuliers de se plaindre doivent permettre même à des condamnés ou des aliénés de porter leur affaire devant l'instance de Strasbourg. De fait, la Commission a souvent jugé nécessaire de rappeler aux gouvernements des pays membres qu'il est de leur devoir d'autoriser la libre correspondance avec la Commission.

Une commission d'experts étudie actuellement la question d'un élargissement de la Convention pour y inclure de nouveaux Droits de l'Homme. Un Protocole additionnel a déjà été conclu en 1952, consacrant le droit de propriété, la liberté de l'enseignement et le devoir de l'État d'organiser à des intervalles raisonnables des élections libres au scrutin secret. Il est encore trop tôt pour prédire une nouvelle extension de l'application des dispositions de la Convention, mais toute action concertée pour la protection des Droits de l'Homme présuppose une communauté d'idéaux fondamentaux sur les plans de l'éthique

Nul ne peut être soumis à la torture... Toute personne a droit à la liberté d'expression.



Nul ne peut être tenu en esclavage ni astreint à accomplir un travail forcé.

et de la politique. On peut dire que les Droits de l'Homme ont leur assise historique dans la croyance en un droit naturel valable, mais nous savons aussi que les opinions varient sur ce qui constitue ce droit naturel. La formulation de ce que, en un temps et un lieu donnés, l'on peut considérer comme la loi juste n'est valable que si elle est fondée sur un mode de pensée et de vie.

FREDE CASTBERG
Oslo

L'article ci-dessus est le cinquième dans la série intitulée : « La Révolution Silencieuse. » Ceux qui ont déjà paru sont les suivants :

- I Invitation à la prospérité : Le Plan Marshall et ses suites, par Joseph M. Jones (octobre).
- II Guerre à l'insécurité : l'État-Providence, par le Professeur Asa Briggs (novembre).
- III La Décolonisation, par le Professeur J. B. Duroselle (décembre).
- IV A la recherche de l'unité : le Marché Commun, par l'Ambassadeur Roberto Ducci (janvier).

La série se terminera le mois prochain par un article du Professeur Georges Daskalakis intitulé : « Démocratie : facteur de croissance ».

TABLEAU DES RATIFICATIONS DE LA CONVENTION

Pays signataires	Dates de ratification		Acceptations ¹	
	de la Convention	du Protocole	du droit de recours individuel	de la juridiction obligatoire de la Cour
Autriche ²	3-9-58	3-9-58	3-9-58	3-9-58
Belgique	14-6-55	14-6-55	5-7-55	5-7-55
Chypre	6-10-62	6-10-62	—	—
Danemark	13-4-53	13-4-53	13-4-53	13-4-53
France	—	—	—	—
Rép. Féd. d'Allem.	5-12-52	13-2-57	5-7-55	5-7-55
Grèce	28-3-53	28-3-53	—	—
Islande	29-6-53	29-6-53	29-3-55	3-9-58
Irlande	25-2-53	25-2-53	25-2-53	25-2-53
Italie	26-10-55	26-10-55	—	—
Luxembourg	3-9-53	3-9-53	28-4-58	28-4-58
Pays-Bas	31-8-54	31-8-54	31-8-60	31-8-54
Norvège	15-1-52	18-12-52	13-12-55	—
Suède	4-2-52	22-6-53	4-2-52	—
Turquie	18-5-54	18-5-54	—	—
Royaume-Uni	8-3-51	3-11-52	—	—
Suisse ³	—	—	—	—
Entrée en vigueur.	3-9-53	18-5-54	5-7-55	3-9-58

1. Les dates indiquent les jours de dépôt de la déclaration d'acceptation auprès du Secrétaire général. Dans plusieurs cas, la déclaration a été faite avec effet à partir d'une date légèrement antérieure.

2. L'Autriche est devenue Membre du Conseil de l'Europe en avril 1956.

3. L'adhésion de la Suisse doit devenir officielle incessamment.

PARTENAIRES AVEC UN AVENIR

IL n'est pas nécessaire de répéter les événements tragiques de l'ère des deux guerres mondiales, qui ont presque détruit la civilisation de l'Ouest. Leur signification historique a été définie par un général français qui, le 2 août 1914, en apprenant que les hostilités avaient commencé entre la France et l'Allemagne s'écria : « Ils sont fous; c'est une guerre civile ». Cette « guerre civile » de l'Ouest dura de 1914 à 1945. Elle causa la perte de dizaines de millions de vies humaines, d'incalculables dégâts matériels et moraux, détruisit l'hégémonie mondiale des idées, des intérêts et des institutions occidentales et laissa l'Ouest assailli par des menaces plus graves et un adversaire plus redoutable que jamais. Tels furent les fruits amers du nationalisme déchaîné.

Victor Hugo disait qu'il n'y a rien au monde de plus puissant qu'une idée dont l'heure est venue. Des cendres d'une génération de conflit dans le monde occidental, un seul grand bienfait a surgi pour les peuples de l'Ouest : le moment est venu pour la naissance de l'idée de la Communauté Occidentale. Depuis la deuxième guerre mondiale, l'Ouest — spécialement les nations de l'Europe continentale — paraît avoir dominé sa passion pour l'auto-destruction et s'être enfin rendu compte des futilités et des dangers du nationalisme poussé à l'excès. Le paradoxe

historique semble enfin avancer à grands pas vers une solution favorable à l'unité des peuples, dont les liens se sont forgés par des idéaux et des espoirs communs aussi bien que par des dangers communs. Les constitutions sont plus facilement créées que les communautés. Les membres de la Communauté Économique Européenne accomplissent une nouvelle sorte de révolution, qui progresse avec l'Histoire sans la dépasser.

La « théorie Monnet »

Le succès continu du Marché Commun et les perspectives d'une vaste Communauté Atlantique dépendent de la poursuite de ces buts révolutionnaires à une cadence qui tient compte des possibilités de l'Histoire. Nous devons appliquer ce qu'on peut appeler « la théorie du changement » de Jean Monnet. Ce dernier l'explique par l'image du sentier de montagne. En bas du sentier, on a une vue; d'un point à mi-chemin, une autre; au sommet, une troisième. Un homme en bas du sentier ne peut pas avoir la même vue qu'un homme au sommet ou à mi-chemin. Pour changer son horizon, il faut le faire monter, même lentement. En bougeant il aura une vue différente, peut-être meilleure, et cette amélioration

Le Sénateur Fulbright, avec le Président Kennedy à sa droite, prend la parole au cours d'une cérémonie à la Maison Blanche pour célébrer le 15^e Anniversaire de la promulgation de la Loi Fulbright sur le Programme d'échanges éducatifs et culturels. Grâce à ce programme conçu par le Sénateur Fulbright, environ 4 500 bourses sont accordées chaque année pour des échanges culturels avec l'étranger. Le Président Kennedy, lui-même, a déclaré qu'il s'agissait-là d'une « étape majeure sur le chemin de la paix ».



l'incitera à continuer d'avancer. Le plus important, c'est de le persuader de commencer l'ascension. La « théorie Monnet » n'est pas bien compliquée. Elle n'est pas non plus très logique dans le sens abstrait du terme. Mais elle a le mérite de fonctionner ainsi que l'ont démontré d'une façon frappante les six pays du Marché Commun. Par le Traité de Rome, l'Europe a répudié le nationalisme discrédité du passé et avance lentement mais sûrement vers l'union. L'ancien ordre de l'Europe est ainsi en train d'être remplacé par un ordre nouveau et meilleur. On ne regarde pas en arrière.

Un grandiose panorama

Le Monde Libre doit se réjouir surtout du fait qu'il est maintenant admis — malgré d'occasionnelles dissensions — que les frontières de la liberté s'étendent au-delà des frontières de l'Europe, que l'unification de ce Continent fait partie du développement d'un concert mondial de nations libres. Dans toutes des négociations tarifaires avec les États-Unis et d'autres pays, le Marché Commun a manifesté son désir de baisser les barrières douanières. Ce désir est partagé par les États-Unis, qui se sont pourvus d'un nouvel instrument pour le réaliser : le « Trade Expansion Act » de 1962. Des deux côtés, il y a eu de regrettables exceptions, notamment des mesures protectionnistes. Néanmoins, le Marché Commun a dans l'ensemble manifesté son adhésion au texte de l'Article 110 du Traité de Rome, qui énonce l'intention des États membres de « contribuer conformément à l'intérêt commun au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et à la réduction des barrières douanières. »

On peut aussi compter sur les États-Unis, qui depuis 1945 se sont engagés dans une politique de commerce mondial plus libre, pour agir énergiquement afin de remplir les conditions de sa nouvelle législation commerciale. Ainsi, nous pouvons espérer dans un proche avenir —

pourvu que nous nous abstenions du protectionisme à courte vue — assister à une expansion importante du commerce entre l'Europe et l'Amérique, perspective ayant une grande portée politique et économique pour tout le Monde Libre. Au-delà de la perspective d'une association commerciale atlantique, « le sentier de montagne » monte vers le panorama plus grandiose d'une vaste association politique atlantique. Encore une fois, c'est Jean Monnet qui a éclairé la voie.

Le 26 juin 1962, le Comité d'Action Monnet pour les États-Unis d'Europe a publié une déclaration demandant que la Grande-Bretagne soit admise au Marché Commun et que son entrée soit envisagée comme le prélude d'une union politique de l'Europe Occidentale, qui formerait alors avec les États-Unis un « partnership » entre égaux. Dans son discours à Londres en mai 1962, M. Monnet a dit que la nouvelle méthode d'action développée en Europe remplace les efforts de domination Nations-États par un processus constant d'adaptation collective à de nouvelles conditions et qu'il surgit des problèmes que seuls l'Europe et les États-Unis peuvent résoudre en commun. Il a ajouté : « Quand le partnership de l'Amérique et de l'Europe unie aura clairement fait apparaître à tous que l'Occident peut se transformer lui-même, mais que d'autres ne sauraient le transformer par des pressions extérieures, les conditions seront réunies d'un règlement durable entre l'Union soviétique et l'Ouest ».

Servir de modèle

La rivalité historique entre la liberté et le communisme ne sera pas résolue aux frontières où ces deux tendances s'affrontent, mais dans le cœur de chacune de ces deux sociétés. Le cœur de la civilisation occidentale est la communauté des démocraties atlantiques et notre avenir dépend de la façon dont nous dirigeons cette communauté. Soit nous permettons à l'Ouest de succomber une fois de plus au nationalisme qui divise et détruit,

BENELUX



LES 3 COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES



soit nous rendons l'Ouest si puissant et unifié que personne n'osera l'attaquer, si prospère et dynamique qu'il servira de modèle et d'aimant au monde entier, qu'il s'agisse des jeunes nations d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, des peuples captifs au-delà de l'Elbe, ou peut-être même des Russes. La réalisation de ce programme dépend de notre habileté d'agir effectivement et en commun accord pour une longue durée, même au prix de sacrifices matériels à court-terme. Dans le passé, les nations libres ont été privées d'une grande partie du bénéfice de leur propre force à cause d'un manque d'union politique et économique, ce qui a favorisé une pénétration soviétique dans ces domaines. Prenons, par exemple, l'offensive russe du pétrole. Il est clair que l'objectif de Moscou en exportant du pétrole aux pays de l'Europe occidentale à des prix artificiellement bas est d'affaiblir l'Alliance occidentale en dislocant le cours normal du marché du pétrole dans le monde libre et en rendant les pays occidentaux tributaires de l'Union soviétique. Une politique occidentale commune à cet égard contrecarrerait cet objectif, tout en protégeant les rapports économiques normaux dont dépendent toutes les nations libres.

Dans un discours prononcé à Moscou le 19 novembre dernier, le Premier Ministre Khrouchtchev a fait comprendre qu'il a l'intention de mobiliser les vastes ressources de l'Union soviétique et de ses satellites pour une guerre économique à longue échéance avec l'Ouest. C'est une nouvelle encourageante, si cela signifie l'abandon d'aventures militaires dangereuses, comme celle de Cuba. En même temps, c'est un défi lancé à l'Ouest pour unifier sa propre politique économique, afin de faire un usage efficace de ses imposantes ressources au cours des longues années de concurrence économique qui s'annoncent. Ce serait une tragédie, aux conséquences incommensurables, si les grands espoirs et les possibilités du Monde Libre se trouvaient perdus par le seul fait de la division de l'Ouest en plusieurs communautés concurrentes. A contre-cœur mais irrévocablement, les États-Unis ont

abandonné leur ancienne politique d'isolationnisme, se rendant compte qu'à cette époque d'armes nucléaires et de révolution scientifique même une nation aussi grande et puissante ne peut trouver dans l'isolement ni sécurité ni prospérité. L'Europe libre doit aussi reconnaître que même un continent uni et florissant est une trop petite communauté pour affronter seule les dangers et les hasards de notre temps. Un nouveau nationalisme « européen » ou un isolationnisme américain renaissant signifierait l'abandon de notre ascension vers le sommet de la « montagne » et l'échec de nos plus grands espoirs.

Un argument irrationnel

L'idée est parfois lancée de faire de l'Europe unie une « troisième force » ou médiatrice entre les États-Unis et l'Union soviétique. Cela me semble être une absurdité qui repose sur des prémisses erronées selon lesquelles la lutte mondiale entre le communisme et la liberté est essentiellement un conflit soviéto-américain, les autres pays étant libres d'y participer ou non dans la mesure où cela leur convient. En fait, un tel choix n'est à la disposition d'aucune des nations atlantiques, à moins d'accepter l'argument irrationnel qui dit qu'on peut rester neutre entre ses amis et ses ennemis. L'Inde, par exemple, est en train de payer cher ses illusions sur la neutralité entre ceux qui la menacent et ceux qui ne le font pas.

Il y a beaucoup de raisons valables pour l'unité de l'Ouest, mais la plus impérieuse est notre besoin de sécurité contre l'impérialisme communiste. Nous devrions augmenter la puissance de l'Ouest à tel point que des dirigeants raisonnables de l'Union soviétique soient obligés de se rendre compte que la doctrine marxiste-léniniste de la domination du monde est un rêve dangereux et inaccessible. En même temps, nous pouvons faire comprendre clairement aux Soviétiques qu'ils n'ont rien à craindre de la part de l'Ouest, qu'ils peuvent avoir une existence

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE



ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE



nationale prospère et tranquille sous le régime politique de leur choix. Celui-ci, même s'il répugne à l'Ouest, ne sera jamais par lui-même une occasion ou une cause de conflit. Le renforcement et l'unification de l'Ouest n'a donc pas comme objectif de menacer l'Union soviétique, mais de l'obliger à abandonner ses ambitions expansionnistes et d'utiliser son énergie à développer son immense territoire et ses vastes ressources nationales.

Le litige entre l'Union soviétique et l'Ouest est le but universel et illimité de la politique soviétique. Le journaliste et écrivain français, Raymond Aron, disait que si jamais les Soviétiques admettaient que leur régime n'est qu'un moyen parmi d'autres pour organiser les sociétés industrielles, la majorité des démocrates — tout en continuant de considérer certains procédés du régime soviétique comme déplorables, inefficaces ou inhumaine — ne se sentirait plus obligée de maintenir une attitude d'hostilité active envers l'U.R.S.S. Aussi longtemps que l'Union soviétique n'abandonnera pas ses ambitions expansionnistes, l'Ouest devra maintenir un arsenal d'armes puissantes et variées face à la force militaire soviétique. Notre sécurité est constamment menacée et doit être sauvegardée en continuant à renforcer nos armées conventionnelles ainsi que notre force de dissuasion nucléaire.

Pouvoir et responsabilité

Sans l'avoir voulu, les États-Unis ont porté, depuis 17 ans, la responsabilité de la défense de l'Ouest. Pour des raisons faciles à comprendre, beaucoup d'Européens ont été troublés par le fait que la décision finale en matière de guerre ou de paix entre l'Est et l'Ouest dépende des États-Unis et de l'Union soviétique. Après un siècle et demi de sécurité dans l'isolationnisme, les États-Unis ont accepté à contre-cœur leurs nouvelles responsabilités. Ils l'ont fait pour la même raison que le Monde Libre a accepté d'être dirigé par les États-Unis parce que la responsabilité est inséparable du pouvoir et que, n'en

déplaise aux uns et aux autres, les événements l'ont voulu ainsi. Cette situation est en train de changer. L'Europe a été assainie politiquement et économiquement et devient plus forte d'année en année. Selon la maxime qui dit que le pouvoir et la responsabilité marchent de pair, nous sommes maintenant confrontés par le problème d'élaborer une nouvelle répartition des responsabilités en ce qui concerne la défense de l'Ouest.

Un équilibre précaire

Il paraît qu'il existe en Europe une conviction largement répandue selon laquelle l'équilibre des forces (et surtout de la puissance nucléaire) entre l'Union Soviétique et l'Ouest a atteint une stabilité qui s'étendrait à l'avenir prévisible. C'est un point de vue qui n'est pas généralement partagé aux États-Unis, où l'on croit que l'équilibre est précaire et que le danger d'une guerre nucléaire est constant malgré l'improbabilité d'une telle folie. Le point de vue américain a été confirmé par les événements récents de Cuba, lorsque la dangereuse tentative soviétique de rompre l'équilibre nucléaire a mené le monde au bord du désastre. La catastrophe a été évitée par la prudence des deux côtés, celle des Soviétiques étant dictée par la supériorité nucléaire des États-Unis. La leçon à en tirer est qu'aussi longtemps que la guerre nucléaire sera une menace réelle et que la défense de l'Ouest dépendra en dernier lieu de la puissance nucléaire américaine, on ne peut pas raisonnablement s'attendre à ce que les États-Unis permettent à d'autres de déclencher cette force. Notre engagement pour la défense de l'Europe est absolu et irrévocable du moment que les décisions qui conduisent à la guerre ou à la paix n'échappent pas à notre influence et à notre responsabilité. La puissance militaire américaine, nucléaire aussi bien que conventionnelle, a comme but de défendre l'Europe. Le peuple américain et ses dirigeants comprennent et acceptent pleinement leurs obligations envers leurs partenaires de

CONSEIL DE L'EUROPE



l'OTAN. Ces obligations, prises solennellement, engagent la force totale des États-Unis car nous savons que la liberté de l'Europe est inséparable de la nôtre.

Un système équitable

Les problèmes de base de notre Alliance relatifs à la défense commune sont des problèmes de succès. L'Ouest a considérablement augmenté sa puissance pendant les dernières années, surtout grâce au rétablissement économique et au développement de l'unité politique de l'Europe. En même temps c'est encore la puissance nucléaire des États-Unis qui constitue le bouclier stratégique de l'Ouest contre toute agression soviétique. Notre tâche est de trouver une nouvelle répartition des responsabilités dans le cadre de l'Alliance, en tenant compte de ces réalités et du besoin crucial d'unité. Les États-Unis ne demandent pas et ne désirent pas avoir le dernier mot à dire dans le cadre de l'Alliance. Comme tout autre membre de la coalition, ils voudraient que l'importance de leur voix soit proportionnelle à leurs engagements et à leurs responsabilités. Ce principe devrait être appliqué dans chaque domaine de la politique occidentale. Les États-Unis comme il se doit, ont fait savoir qu'ils étaient prêts à examiner une nouvelle méthode de contrôle des armes nucléaires stratégiques. Le problème est de trouver un système de contrôle par l'OTAN à la fois praticable et équitable. L'Europe, à son tour, doit examiner les moyens d'accroître sa contribution en armes conventionnelles ainsi que son effort dans d'autres domaines importants tels que l'aide à l'étranger. En ce qui concerne ce dernier point, il est généralement reconnu que les États-Unis supportent une charge disproportionnée. Ce problème est devenu aigu à cause de la question de l'équilibre des paiements et du ralentissement de l'économie aux États-Unis, surtout par rapport à l'Europe.

Une force adéquate conventionnelle et nucléaire est indispensable pour permettre à l'Ouest de choisir d'autres

solutions que l'holocauste atomique. Une telle force est nécessaire à une stratégie de riposte contrôlée, quelles que soient les provocations qui nous affrontent. Cela n'implique en aucune façon l'abandon par les États-Unis de leur engagement d'employer leur force de frappe nucléaire pour la défense de l'Europe. Il est pourtant vrai que la sécurité de l'Ouest ne peut pas dépendre uniquement de notre force de dissuasion nucléaire. En effet, l'efficacité même de cette force dépend de notre faculté d'arrêter les petites aussi bien que les grandes provocations. Comme l'a dit le Président Kennedy, nous devons pouvoir choisir entre d'autres possibilités que l'humiliation ou la guerre atomique à outrance. Nous avons donc besoin d'une supériorité nucléaire ainsi que d'autres moyens. Les deux problèmes de base de la défense occidentale — construire un système conventionnel plus puissant et définir une méthode pratique de contrôle commun de la force de dissuasion nucléaire — doivent être résolus ensemble. L'inquiétude au sujet du contrôle des armes stratégiques nucléaires est augmentée par le rôle capital qui leur est donné à cause de l'insuffisance des moyens classiques pour permettre de repousser une agression conventionnelle. Il semble bien que l'Europe soit capable d'une plus grande contribution aux forces conventionnelles de l'OTAN. Les États-Unis, à leur tour, doivent comprendre le désir légitime de l'Europe d'avoir une plus grande participation au contrôle des armes nucléaires. Un progrès sensible vers la réalisation d'un accord général pour une stratégie de riposte contrôlée, soutenue par les forces conventionnelles requises, faciliterait de beaucoup les problèmes du contrôle nucléaire.

Le pire des résultats

La multiplication d'arsenaux nucléaires indépendants serait sans aucun doute le pire des résultats. En plus de leur coût élevé et de leur valeur stratégique douteuse,

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD



les forces nucléaires nationales pourraient, en se multipliant, saper les fondements de toute collaboration politique et militaire occidentale. Un système de participation inter-alliée dans les décisions vitales relatives à l'utilisation des armes nucléaires est donc essentiel à l'unité et à la sécurité de l'Ouest. Le nœud du problème consiste à développer une solide cohésion politique et stratégique, servant de base à un contrôle unifié par l'OTAN de la force de dissuasion nucléaire. Une telle cohésion pourrait être obtenue par un système de participation alliée dans l'établissement d'une politique stratégique. Cela fournirait une base solide pour le contrôle allié en commun de la force de dissuasion nucléaire elle-même. Une fois la cohésion totale réalisée, il est peu probable que les problèmes techniques et administratifs demeurent insurmontables. En fin de compte, le contrôle des bombardiers et des fusées est secondaire par rapport à celui de la politique de base qui commande la guerre ou la paix.

Consolidation de l'OTAN

Les questions militaires de l'OTAN et les moyens de les résoudre sont liés à la cohésion politique générale entre les nations atlantiques. La solution des problèmes actuels concernant le partage nucléaire et la planification stratégique peut être abordée par des réformes dans le mécanisme politique de l'OTAN qui, à son tour, exige le raffermissement et le perfectionnement de notre cohésion politique de base. Comme l'a dit un observateur de marque : « Le grand assaut lancé par la politique soviétique ne vise pas les forces militaires de l'Alliance mais sa cohésion politique. Si l'OTAN était politiquement démembré, alors aucun réarmement physique ne pourrait réparer cette défaite. » La réforme et la consolidation de l'OTAN dans les domaines étendus de la politique, comme dans ceux de la défense commune, est une des grandes tâches à accomplir pour développer le « partnership » atlantique. L'ancien Ministre des Affaires Étrangères du Canada,

M. Lester Pearson, écrivait en 1955 : « L'OTAN ne peut pas être uniquement une réaction contre la peur. Elle ne deviendra pas la source d'une vraie Communauté Atlantique si elle continue à s'occuper exclusivement de la menace militaire qui a déterminé sa création. »

Un « État-Major politique »

Des progrès substantiels dans les méthodes utilisées pour la consultation politique entre alliés et pour l'établissement des programmes d'action sont nécessaires à notre sécurité collective et à nos objectifs de politique générale. Dans ce but, Lord Avon (mieux connu sous le nom de M. Anthony Eden) a, en 1961 et tout récemment encore, proposé la formation d'un « État-Major politique » des dirigeants occidentaux. Il disait : « Les chefs de gouvernement se voient de temps en temps, mais deux par deux. Il n'y a plus jamais de rencontres entre trois ou quatre pour essayer d'aplanir les différends qui sont aujourd'hui ennuyeux et pourraient devenir dangereux demain. » La proposition de Lord Avon est excellente et devrait être attentivement examinée par les chefs de nos gouvernements. Sauf peut-être au « sommet », il ne me semble pas qu'il soit très nécessaire d'établir un nouveau mécanisme de coordination politique au sein de l'Alliance Occidentale. Le mécanisme actuel de l'OTAN, avec certaines modifications et la volonté concertée d'en faire un usage efficace, est suffisant pour atteindre nos buts. Il n'y a pas de raison pour que le Conseil de l'OTAN, par exemple, ne soit pas transformé en un organisme supérieur pour l'établissement de la politique occidentale et pour la coordination des problèmes militaires ainsi que de politique générale. L'Alliance n'a pas besoin de créer un nouveau mécanisme de consultation, qui pourrait trop facilement finir par s'atrophier, mais de vivifier les organismes existants par l'application d'un nouvel esprit d'association.

Pour que l'OTAN joue un rôle utile dans la formation

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES



du « partnership » atlantique, il faudrait d'abord faire du Conseil Atlantique un organisme de coordination politique véritable. Actuellement, le Conseil n'est ni équipé, ni autorisé à remplir cette tâche. Il lui manque, par exemple, un secrétariat assez important pour accomplir les travaux de planification politique à longue échéance. En plus, le Conseil n'a pas l'autorité nécessaire en ce qui concerne la planification militaire du « Standing Group » et du Commandement Suprême Allié en Europe. Par conséquent, les consultations politiques et la planification militaire sont divisées en compartiments étanches. L'un des meilleurs moyens de rehausser le Conseil Atlantique serait d'y nommer des hommes politiques de grande envergure qui pourraient consulter directement les chefs de gouvernements de leurs pays respectifs. Une telle mesure augmenterait considérablement le poids des avis et des recommandations du Conseil. L'auteur de cette proposition est M. Alastair Buchan, Directeur de l'Institut d'Études Stratégiques de Londres. Il en explique l'utilité de la façon suivante : « Si les désavantages inhérents à une grande alliance qui s'affronte à un seul adversaire doivent être surmontés, il est tout aussi important en période de tension d'avoir un centre d'opérations politique que d'en avoir un militaire. Dans une alliance formée de démocraties, un tel centre ne peut être dirigé que par des hommes ayant un pouvoir politique dans leurs propres pays. »

On peut aisément concevoir un Conseil Atlantique revalorisé servant d'organisme de consultation pour l'établissement d'une stratégie nucléaire occidentale. Il pourrait devenir un forum allié de planification politique et militaire à longue échéance pour les questions fondamentales concernant la guerre et la paix. Par la formation progressive d'une cohésion stratégique globale entre les alliés, un Conseil Atlantique renforcé pourrait résoudre à la longue les problèmes de partage nucléaire. Le renforcement de l'OTAN, et surtout du Conseil, est un des premiers pas vers une vaste association atlantique et il faudrait l'entreprendre sans délai. De telles mesures sont

nécessaires du point de vue stratégique et elles sont politiquement réalisables dans un avenir immédiat. Elles s'harmonisent avec nos besoins ainsi qu'avec les possibilités de l'Histoire.

Au-delà de ces mesures limitées, il existe des possibilités plus ambitieuses pour aider à construire l'association atlantique. Parmi celles-ci se trouvent les recommandations faites par la Convention Atlantique des Nations de l'OTAN dans sa « Déclaration de Paris » en janvier 1962 (voir le numéro de mars des *Nouvelles de l'OTAN*). Ce document significatif contient des propositions pour l'établissement d'un « Haut Conseil Permanent » et d'une « Haute Cour de Justice » au sein des nations atlantiques et aussi pour la transformation de la Conférence des Parlementaires de l'OTAN en une « Assemblée Consultative Atlantique ». Pour en revenir à l'image de Jean Monnet, il me semble que ces idées se réaliseront un peu plus haut sur le « sentier de montagne », mais elles font partie du beau panorama qui s'étend devant nous et que nous posséderons un jour si nous restons fidèles à notre « partnership », à ses obligations et à ses récompenses ainsi qu'aux espérances qu'il donne à l'avenir de la liberté.

JAMES WILLIAM FULBRIGHT
Washington

~~~~~  
*Le Sénateur Fulbright fit des études à trois universités : Arkansas, Oxford et George Washington. Aux deux dernières, il devint respectivement licencié ès lettres et bachelier en droit. Après avoir passé un an au Ministère de la Justice des États-Unis, il fut Professeur de droit au George Washington University (1935-1936) et ensuite Maître de conférences en la même matière à l'Université d'Arkansas (1936-39), dont il assura la présidence de 1939 à 1941. Élu membre du Congrès américain en 1943, il est Sénateur démocrate depuis 1945 et Président de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat depuis 1959.*  
~~~~~

CARTE DU MONDE





Au cours d'une prise d'armes dans la Cour d'Honneur des Invalides le 20 décembre 1962, le Président de Gaulle remet la Grand Croix de la Légion d'honneur au Général Norstad.

UL

AI

GÉN

NO

ME
EU
RAL
TAD



« Au moment où le Général Norstad quitte le Grand Commandement Interallié qui lui valait la confiance de quinze États libres, j'ai le devoir et l'honneur de lui dire à quel point la France a apprécié ses exceptionnelles capacités de chef militaire, ses dons précieux dans le domaine des relations publiques et aussi sa haute valeur humaine... En six années, il a fait tout ce qui pouvait et devait être fait au service de la puissance, de l'efficacité, de la solidarité de notre Alliance Atlantique... plus nécessaire aujourd'hui que jamais. »

— Le Président de Gaulle au cours d'un déjeuner offert à l'Élysée à l'occasion du départ du Général Norstad.

LA cérémonie d'adieu finale au Général Lauris Norstad a eu lieu au SHAPE, près de Paris, le 2 janvier dernier. Ce fut un instant émouvant lorsque l'éminent soldat qui avait été pendant six ans le Commandant Suprême Allié en Europe transmit le drapeau du SHAPE à son successeur, le Général Lyman L. Lemnitzer, dans la brume matinale de cette journée d'hiver. De hautes personnalités diplomatiques et militaires en provenance des 15 pays de l'OTAN sont restées immobiles malgré le vent glacial afin d'écouter le discours d'adieu du Général Norstad. Sa voix trahissant une profonde émotion, le Général a déclaré : « Ce n'est pas le moment d'évoquer des souvenirs, mais il est difficile de ne pas donner à cette cérémonie un caractère personnel. En contemplant mes douze années de service en Europe, je ne retiens que les joies et les sensations fortes, la fierté et la satisfaction qui les ont marquées.

Une force morale

« Je suis reconnaissant d'avoir pu pendant de si nombreuses années croire en un idéal avec force et sans réserves ainsi que travailler pour son accomplissement. Cela m'a permis d'être le témoin de grandes et dramatiques transformations en Europe, terre de mes ancêtres aussi bien que des vôtres. Je suis heureux d'avoir joué un rôle, aussi petit qu'il soit, dans la création en Europe de cette force que l'on peut évaluer non seulement en hommes et en canons mais, ce qui est beaucoup plus important, en force morale. Cette force a attaqué avec succès l'apathie et le désespoir. Elle a chassé la peur tout en fournissant une base solide à la confiance et à l'espoir que nous éprouvons maintenant à juste titre.

« Je suis ému par le fait qu'une force et une confiance croissantes aient donné à toutes les nations une plus grande dignité et que les droits de l'homme soient devenus des réalités de tous les jours au lieu de rester dans le domaine

de la théorie. Ce sont là des réalisations dont le mérite revient à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous avons tous, vous et moi, participé à ce succès. Ces années, ces changements, ces améliorations ont ajouté du lustre à l'histoire de notre temps. Mais, ce qui est encore plus important, c'est qu'ils contiennent des promesses d'avenir. Ils apportent l'espoir à tous les hommes libres. »

Un rôle primordial

Le Général Lemnitzer s'est alors exprimé ainsi : « Le Général Norstad et ses éminents prédécesseurs, les Généraux Eisenhower, Ridgway et Gruenther, ont joué un rôle primordial dans l'accomplissement des objectifs de l'Alliance. Le Général Norstad a fait partie de l'organisation militaire de l'OTAN presque depuis ses débuts et a été Commandant Suprême Allié pendant la moitié environ de l'existence du Pacte Atlantique. Ses qualités de chef, ses dons de conseiller, son dévouement et ses efforts inlassables ont beaucoup contribué au succès de cette grande cause. Je considère ma prise de commandement comme une occasion solennelle qui m'impose le devoir de servir l'Alliance la plus remarquable dans toute l'histoire de l'humanité. »

La cérémonie s'est terminée par un défilé pittoresque de détachements militaires en provenance des pays membres de l'OTAN. Parmi ceux-ci figuraient la Police Militaire britannique toute en rouge, les Evzones grecs vêtus de la fustanelle blanche, des soldats belges, danois et norvégiens en bonnets à poil, des Luxembourgeois avec leurs chapeaux ornés de crin et les Gardes Républicains français en grande tenue avec casque à plumet. Tout de suite après le défilé, le Général Norstad a quitté l'Aéroport d'Orly, où il prit un avion pour les États-Unis en passant par Lisbonne et Ottawa. Ainsi que l'a dit le Général de Gaulle son œuvre au SHAPE demeurera.

Le Général Norstad et son successeur assistent au défilé du SHAPE. Avec eux sur le podium se trouve M. G. Colonna di Paliano, alors Secrétaire Général par intérim de l'OTAN en l'absence de M. Stikker. A l'extrême gauche on reconnaît M. André de Staercke, Représentant Permanent de la Belgique.

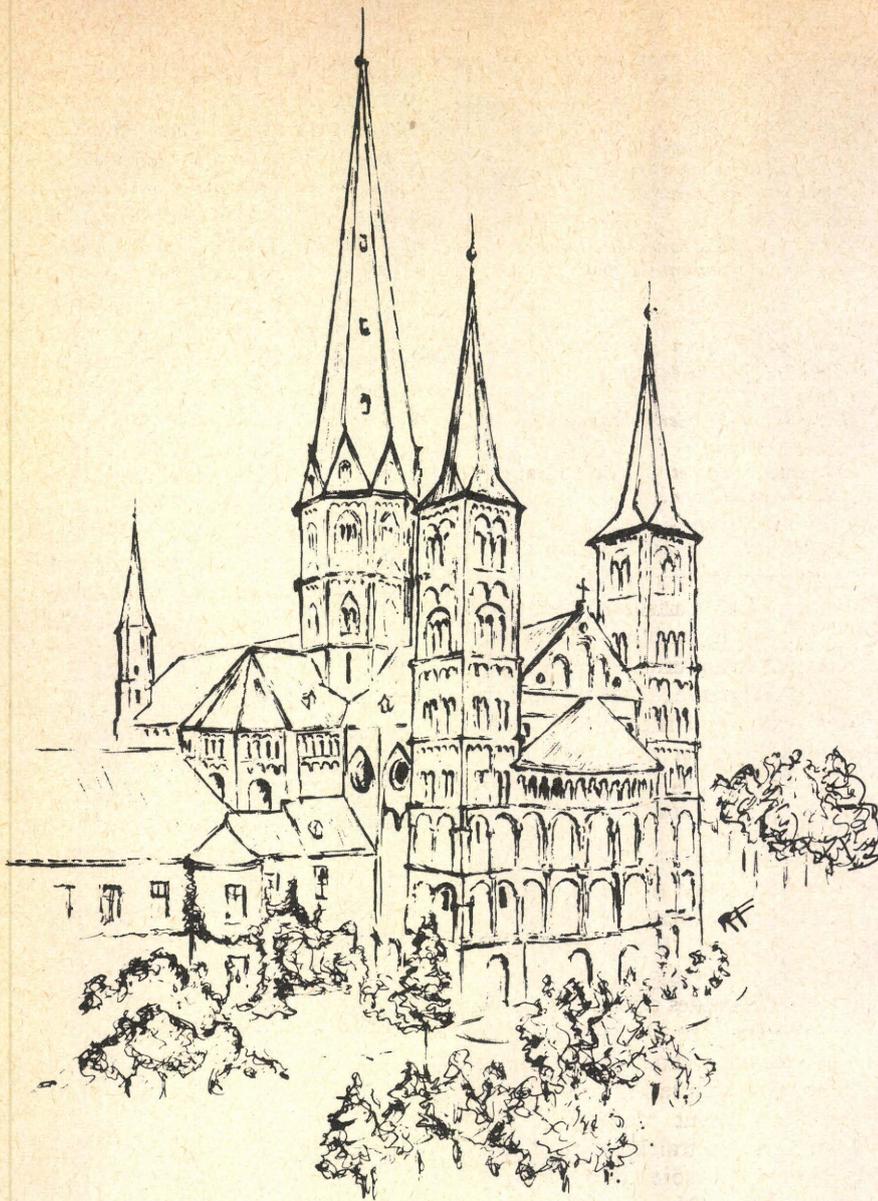




Tandis que deux soldats se serrent la main, une lourde responsabilité passe de l'un à l'autre et le Général Lemnitzer devient le cinquième Commandant Suprême Allié en Europe.



A l'aéroport d'Orly, en dehors de Paris, le Général Norstad s'entretient une dernière fois avec son successeur et fait un signe d'adieu à ses nombreux amis avant de regagner son pays.



Lettre de Bonn

PENDANT longtemps il a été de bon ton de parler de Bonn en termes peu flatteurs. Les nouveaux venus l'appelaient le « Village fédéral », les fonctionnaires se plaignaient de son « Ghetto » et les parlementaires de leur appartement dans la « fosse aux célibataires ». Un député bavarois jadis célèbre disait que ce qu'il y avait de mieux à Bonn c'était l'express pour Munich et, pendant des années, on a raconté l'histoire d'un industriel de la Ruhr qui, demandant à un agent une « bonne

adresse » s'entendit répondre : « Je regrette, Monsieur, mais la « personne » est à Cologne aujourd'hui. »

De nombreux changements se sont produits depuis lors. Dans les dix dernières années, la population est passée de cent mille à cent cinquante mille âmes et Bonn a maintenant rang de grande ville bien que cela se remarque à peine. Il n'a presque jamais été question d'urbanisme, car tout était censé (et devait) être aussi « provisoire » que possible. Quand la presse et la radio parlent de la « capitale »,

cela veut dire Berlin. Bonn devait rester simplement ce qu'elle était et rien de plus. Mais elle est allée bien plus loin. Certes, les diplomates sont toujours dirigés sur le Club de l'Ambassade des États-Unis ou le Foyer Français à Bad Godesberg, qui offrent certains agréments. Les grands journaux sont comme toujours imprimés à Hambourg, à Francfort ou à Munich. Mais la ville compte maintenant plusieurs bars, un spectacle de strip-tease, un restaurant chinois et un autre hongrois. Les habitants de Bonn, y compris les nouveaux arrivés, sont confortablement installés. Il n'est plus aussi facile de convaincre un haut fonctionnaire d'aller en poste à l'OTAN ou à la CEE. On aime vivre à Bonn, mais on ne l'avoue pas encore ouvertement. Les jeunes diplomates chargés de famille soupirent quand ils sont mutés à l'étranger en pensant à la course au logement à Paris ou à Londres : la vie était si agréable à Bonn.

Rhénans et Prussiens

Cette ville, avec son esprit et sa politique, est-elle devenue ce qu'elle est parce que le Chancelier Adenauer a eu l'idée d'en faire sa capitale à la place de Francfort? Et simplement parce qu'il s'agit de Bonn, faut-il que cette ville dirige le cours de l'histoire allemande de l'après-guerre? De nombreux observateurs diplomatiques (y compris Walter Lippmann) se plaisent à dire que l'Allemagne a changé parce qu'elle est maintenant gouvernée par des Rhénans et que la Prusse a cessé d'exister. C'est vrai, mais uniquement parce que les Prussiens ont commencé d'émigrer. Au cours d'un cocktail donné dernièrement à l'Ambassade de Grande-Bretagne, j'ai dénombré parmi les invités 75 % de « Prussiens de Prusse », le reste venait de Bavière.

« L'esprit » de Bonn provient dans une bien plus large mesure de la prolifération des petits logements vite construits qui ne sont pas aménagés pour les réceptions et les visites mondaines. Ceux qui ont besoin de société doivent la chercher ailleurs, mais rares sont ceux qui le font. Est-ce encore là une des raisons du mutisme du peuple allemand sur le plan politique? On le prétend. Quand le Général de Gaulle a, sur le Marktplatz bondée, fait allusion à « l'Allemagne de toujours »,

il a été salué par des acclamations rappelant le déferlement des flots. Le Président de Gaulle, disait-on, avait rendu aux Allemands leur « ombre » si soigneusement effacée. Depuis sa visite, les discussions politiques ont repris, plus fréquentes et plus franches.

Il fut un temps où des partis entiers croyaient effectivement que nous pouvions et devions « simplement négocier » avec les Soviétiques. Puis ce ne fut plus que pendant les élections que les partis faisaient semblant de connaître un moyen sûr d'arriver à la réunification. A l'heure actuelle, seuls quelques « outsiders » demandent qu'on essaye tout au moins d'entamer des négociations indépendantes. Même dans d'autres domaines, il devient de plus en plus difficile de faire la distinction entre les démocrates chrétiens, les libéraux et les démocrates sociaux. La solution donnée à la dernière crise ministérielle a montré que ce qui était inconcevable il y a seulement quelques années — un gouvernement de coalition comprenant des membres de tous les partis — était devenu possible.

Une nouvelle classe

La bureaucratie ministérielle présente un autre phénomène significatif : une nouvelle classe a surgi peu à peu, dont les membres étaient beaucoup trop jeunes « en ce temps-là » pour être suspects aujourd'hui. Néanmoins, ils ont fait la guerre et ils sont pratiques et forts. Ils peuvent se comprendre entre eux sans longs discours et malgré des opinions différentes. Dans les délégations, ils occupent le troisième rang ou parfois le second. Mais ils passeront au premier rang quand le Chancelier Adenauer aura disparu et il faudra compter avec eux tant chez nous qu'à

QUELQUES DATES

1^{er} septembre 1948

Début des réunions du « Conseil » Parlementaire à Bonn sous la présidence du Dr. Adenauer.

8 mai 1949

Le « Conseil Parlementaire » approuve la Loi Fondamentale par 53 voix contre 12.

10 mai 1949

La ville de Bonn est choisie comme capitale provisoire.

14 août 1949

Élection du premier Bundestag.

7 septembre 1949

Le Bundestag et le Bundesrat se constituent à Bonn.

15 septembre 1949

Le Dr Adenauer est élu Chancelier.

l'étranger. La transition sera plus facile que ne le croit un public artificiellement maintenu en état d'agitation et d'attente. Les mérites du « Vieil Homme » n'en seront nullement diminués, car c'est lui qui aura jeté les fondations, tracé la voie, et aiguillé les événements.

Des nuances grossies

Parle-t-on autant à Bonn qu'ailleurs de la différence entre le « Petit Européen » Adenauer, le « Grand Européen » Erhard, l'« anglophile » Schroeder, les partisans des armes conventionnelles et ceux des armes nucléaires ? On se demande dans quelle mesure ce ne sont pas simplement des nuances, grossies au point de devenir des opinions diamétralement opposées pour les seuls besoins des correspondants de Bonn. Ne cherche-t-on pas à rendre « sensationnelles » des luttes politiques normales et même moins violentes qu'ailleurs ? Personne n'est pour la marche vers l'Est ni contre l'OTAN ou l'Europe. Le triomphe ou la défaite de l'un ou de l'autre des partis politiques de Bonn a bien entendu son importance pour la politique occidentale intérieure et pour l'ordre dans lequel certains problèmes seront résolus. La conviction que l'Ouest a besoin de l'Allemagne et vice versa fait partie du crédo de tous les partis politiques allemands. La plupart d'entre eux ont depuis longtemps compris que la réunification du pays devra se faire un jour sous les auspices de l'Europe.

Une idée fausse

Beaucoup d'étrangers se font certainement une idée fausse de l'Alle-

magne en la regardant à travers les jumelles de Bonn. Un type d'Allemand prédomine dans cette ville ; c'est celui qui, après la dictature et le sage oubli du passé qui l'a suivie, compte sur la protection des autres et s'applique peut-être un peu trop à faire « bonne impression ». Mais il y a d'autres Allemands plus francs et l'on ne peut nier qu'il y ait des points noirs au tableau que présente l'Allemagne d'aujourd'hui. Des centaines de milliers d'engrenages sont en mouvement et, du dehors, ils forment souvent une image désordonnée et déconcertante. Dans bien des cas, parler ne mène à rien si vous ne savez qui est votre interlocuteur — protestant ou catholique, originaire de Brême, du Wurtemberg ou de Silésie, homme d'affaires, ouvrier ou professeur.

Bonn est certainement devenue une sorte de capitale, mais Bonn n'est pas l'Allemagne. C'est peut-être pour cela que la ville est si calme, car elle ressemble à un des nombreux rouages d'un différentiel qui n'entrent en action que dans les virages. Malgré son ambiance de calme contemplatif, Bonn ne se trouve qu'à six heures de vol de New York et à quatre heures et demie de Paris par le « Trans-Europe Express ».

WALDEMAR LENTZ

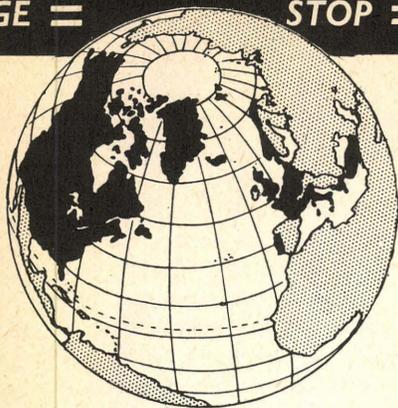
NAISSANCE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE

En 1945, la partie occidentale du Reich se trouva divisée en trois zones (française, britannique et américaine), tandis que les pouvoirs étaient assumés par les puissances d'occupation. Trois ans plus tard, lorsque la vie du pays eut repris son cours normal à l'échelon de la commune, de l'arrondissement et du Land, les présidents des gouvernements régionaux furent invités par les Alliés à convoquer une Assemblée Constituante, le « Conseil Parlementaire ».

La constitution provisoire votée par les conseillers reçut le nom de Loi Fondamentale. Une fois ratifiée par les parlements des Länder (à l'exception de la Diète bavaroise), elle entra en vigueur le 24 mai 1949. Après la formation du Parlement fédéral (Bundestag), issu d'élections libres, les instances fédérales se constituèrent dans le courant du mois de septembre 1949. La « Bundesrepublik Deutschland » — capitale Bonn — se trouvait ainsi fondée juridiquement en tant que République fédérative.



Beethoven



PLEINS FEUX SUR L'OTAN

M. Ball au Conseil de l'OTAN

M. George Ball, Sous-Secrétaire d'État des États-Unis, a participé le mois dernier à une séance spéciale du Conseil de l'OTAN. Sir Evelyn Shuckburgh, Représentant Permanent du Royaume-Uni, et lui-même ont fait des exposés sur la rencontre à Nassau du Président Kennedy et du Premier Ministre Harold Macmillan. Pendant son séjour à Paris, M. Ball s'est entretenu avec M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Étrangères français. Il s'est rendu ensuite à Bonn.

M. Stikker à Bonn

M. Dirk U. Stikker, Secrétaire Général de l'OTAN, s'est rendu en mission à Bonn pour deux jours le mois dernier. Il s'est entretenu avec M. Konrad Adenauer, Chancelier de la République fédérale, et d'autres ministres importants de l'Allemagne de l'Ouest. On pense que les récents entretiens de Nassau entre le Président Kennedy et le Premier Ministre Macmillan, ainsi que leurs incidences probables sur l'OTAN, ont été au centre de leurs échanges de vues. Ce fut le premier voyage officiel de M. Stikker depuis son retour des États-Unis, où il était tombé malade l'été dernier.

Nouveau président du Groupe Permanent

L'Amiral Max Douguet, de la Marine française a assumé la présidence du Groupe Permanent pour le trimestre qui a commencé le 1^{er} janvier. Le Groupe Permanent se compose de représentants des chefs d'États Major de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis. Il est l'organe exécutif du Comité Militaire, la plus haute autorité militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Dépôt de pétrole

On vient d'entreprendre les travaux relatifs à un nouveau dépôt de pétrole de l'OTAN dans la région de Campbeltown, province d'Argyle, en Écosse. Les frais couverts par des fonds internationaux de l'OTAN s'élèveront à environ deux millions de livres et l'ensemble du projet devrait être achevé dans deux ans. « Melville, Dundas et Whiston » de Glasgow sont chargés de l'aménagement de ce dépôt, et une jetée en eau profonde est actuellement en cours de construction par la Société de Travaux Portuaires des Pays-Bas.

Chaines micro-ondes pour la Norvège

Le système de défense aérienne de la Norvège sera doté prochainement de deux types spéciaux de chaines micro-ondes, dans le cadre du programme d'infrastructure de l'OTAN. Ces systèmes transmettront des indications complexes de radar de recherche et d'altimétrie à partir de têtes de radar, qui seront affichées et interprétées au centre de contrôle. Habituellement, un centre de contrôle de ce genre se trouve à une encablure des têtes de radar, mais, pour des raisons d'ordre géographique, la Norvège a dû construire le centre à quelques kilomètres de distance. La liaison micro-onde est nécessaire pour assurer la transmission des données. Les stations-radar proprement dites fonctionneront grâce à un système de télécommande utilisant cette chaîne micro-onde qui est fabriquée par Marconi pour un prix de 500 000 livres.

Colloque sur la Sécurité

Des membres des services de sécurité d'industries privées ayant signé avec l'OTAN des contrats pour des travaux classifiés et des officiers de sécurité de gouvernements alliés se sont rencontrés récemment au Siège de l'OTAN à Paris pour le second d'une série de colloques sur la sécurité industrielle. Neuf pays ont envoyé trente représentants à cette réunion de trois jours. De brefs exposés ont été suivis de débats dirigés par des fonctionnaires gouvernementaux du Canada, de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que par des membres du Secrétariat International. Le Bureau de Sécurité de l'OTAN doit proposer au Comité de Sécurité que la troisième session dans cette série se tienne en avril.

Nouveau chef d'État-Major au SACLANT

Le Vice-Amiral John McN. Taylor, de la Marine des États-Unis, a remplacé au poste de chef d'État-Major du Commandant Suprême Allié de l'Atlantique le Vice-Amiral Harold T. Deutermann, maintenant membre de la Délégation des États-Unis au Comité d'État-Major militaire de l'ONU et Commandant du Secteur maritime oriental dont le quartier général est à New York. Le Vice-Amiral Taylor est arrivé au SACLANT après avoir assumé pendant treize mois les fonctions de Commandant de la Seconde Flotte américaine et de la Flotte d'intervention de l'OTAN dans l'Atlantique. C'est le quatrième poste qu'il occupe sous les ordres de l'Amiral Robert L. Dennison. Ci-dessous, ce dernier (à droite) remet un parchemin au Vice-Amiral Deutermann.



Prenant la parole au cours d'une réception d'adieu organisée à l'OTAN, le Directeur de l'Information a dit : « Celui qui compare les *Nouvelles de l'OTAN* d'il y a trois ans avec la publication d'aujourd'hui ne peut pas manquer de constater les grandes améliorations réalisées du point de vue du contenu aussi bien que de la présentation. Ceci résulte en grande partie du travail acharné, de l'imagination et de l'énergie de la rédactrice en chef qui en a été responsable pendant toute cette période. Ayant accompli une tâche remarquable, M^{lle} Shevawn Lynam vient de quitter l'OTAN pour devenir « Editorial Publicity Officer » à l'Office du Tourisme irlandais dans sa ville natale de Dublin et directrice d'une nouvelle série de guides pour l'Irlande. L'un de ses rêves de longue date s'est ainsi réalisé, mais tous les amis des *Nouvelles de l'OTAN* regretteront profondément son départ.



« Journaliste professionnel de la presse et de la radio, M^{lle} Lynam a collaboré aux principaux journaux britanniques et à une grande expérience des Services de l'Information gouvernementaux. Son premier roman, « L'Arbre de Guernica », publié aux États-Unis, en France et en Allemagne, a été sélectionné par le *Book of the Month Club* américain ainsi que par la *Société des Lecteurs* français. Elle sera très occupée à l'Office du Tourisme irlandais, car le tourisme est la deuxième industrie d'Irlande, mais elle espère aussi pouvoir enfin écrire les romans, nouvelles et pièces de théâtre (tous dans une atmosphère irlandaise) qu'elle mijote depuis longtemps. Nous souhaitons à Miss Lynam beaucoup de succès dans son nouveau travail. »

Activités du « TEAM »

L'idée de constituer un Centre d'Information pour des professeurs des pays atlantiques, lancée à la quatrième Conférence de PATA sur l'enseignement (voir le numéro de septembre des *Nouvelles de l'OTAN*), s'impose de plus en plus. Le mois dernier, une conférence organisée par le « TEAM » (Mouvement Atlantique Européen) à Ditchley Park en Grande-Bretagne, s'est prononcée en faveur d'un centre où il serait possible de réunir, de publier et de distribuer aux professeurs d'enseignement secondaire des pays de l'Alliance toutes les informations nécessaires sur les institutions atlantiques et européennes. Ont participé à cette conférence des membres de l'enseignement secondaire du Royaume-Uni, de la France, du Danemark, de la République Fédérale d'Allemagne, du Luxembourg et des États-Unis. Des représentants d'Organisations Internationales comme l'OTAN, l'OCDE, la CEE et le Conseil de l'Europe y ont également assisté. Elle avait pour objet l'étude des éléments d'information offerts par les diverses organisations internationales en vue de déterminer s'ils pourraient être utilisés dans les classes.

Le « Bottin » des Uniformes

Il est assez difficile de reconnaître les uniformes militaires et les grades de son pays, mais lorsqu'il faut les distinguer dans une Alliance comme l'OTAN la tâche est quatorze fois plus difficile. Toutefois, pour ceux qui désirent s'instruire dans ce domaine, « Hohwacht Verlag », de Bad Godesberg en Allemagne, vient de publier une brochure où figurent tous les costumes et insignes des forces de l'OTAN.

Cette publication a été achevée au printemps 1962 et on y a tenu compte des dernières modifications de l'uniforme allemand. Les indications sur les grades sont données en quatre langues, à savoir dans la langue originale du pays en question, en anglais, en français et en allemand. Il est parfois impossible, dit, l'auteur, de trouver des équivalences exactes et les descriptions faites dans le pays d'origine doivent être considérées comme les seules valables. Dans la plupart des cas, un officier est représenté en uniforme, un sous-officier en tenue de travail, et les autres en tenues de combat. Pour se procurer cette brochure, qui coûte D.M. 9,80, il suffit d'écrire à Hohwacht Verlag, Bad Godesberg, Blumenaustrasse, 10, Allemagne.

Au moment où l'Angleterre subissait l'hiver le plus cruel qu'elle ait connu depuis plus de 80 ans, les hommes de science du monde entier ont discuté des climats qui se sont succédés au cours des 600 millions d'années passées, à l'occasion d'une réunion d'études avancées de l'OTAN sur la paléoclimatologie tenue à Newcastle-sur-Tyne, Grande-Bretagne. Ce colloque fut organisé par les sections de physique et de géologie de King's College, à Newcastle. Les participants ont cherché à déterminer, entre autres choses, la question de savoir si le soleil est une source de chaleur constante ou si la chaleur qu'il nous dispense subit des fluctuations à long terme.

L'Information à l'OTAN

Dans son Bulletin de décembre, l'Association Française pour la Communauté Atlantique (AFCA) rappelle que la Conférence des Parlementaires a demandé au Conseil Atlantique de rechercher les moyens propres à améliorer la diffusion d'informations objectives, de propager l'idéologie du monde libre tant dans les pays membres que dans les pays non membres de l'OTAN, de renforcer les moyens financiers et le personnel mis à la disposition de l'OTAN par les gouvernements aux fins d'exécution des tâches relevant de ce domaine.

Le Bulletin précise en outre que « l'OTAN a reçu l'an dernier 300 groupes soit 1 500 visiteurs, hommes politiques, militaires, envoyés du commerce et de l'industrie, syndicalistes. Ces derniers sont particulièrement appréciés car ils jouent vite le rôle de multiplicateurs. Mais l'OTAN souhaite non seulement recevoir des étudiants, des diplomates de tous les pays atlantiques (actuellement 50 % sont allemands, car l'Office de l'Information en Allemagne contribue financièrement à ses visites) mais aussi des pays non alignés ou de l'Afrique. De nombreux séminaires ont touché les jeunes, dans les pays scandinaves, en Islande, en Turquie. La publication des « Nouvelles de l'OTAN » reste le grand moyen d'information... Il faut y joindre de nombreuses brochures, les unes d'un niveau intellectuel élevé, les autres de vulgarisation plus ou moins poussée. L'OTAN réalise encore des films et possède deux camions-exposition qui ont visité la Turquie, la Grèce, l'Italie du Sud et le Portugal. »

Émissions radiophoniques sur l'OTAN

Les commentateurs radiophoniques avaient beaucoup à faire au cours de la Conférence ministérielle de l'OTAN en décembre. Les studios de l'OTAN ont à eux seuls diffusé des commentaires pendant 378 minutes à 28 pays dans le monde entier. Sur les 158 émissions, 39 ont été en français, 35 en anglais, 32 en allemand, 7 en grec, 5 en danois et 3 en japonais, en russe et en polonais.

Les studios de télévision ne chômaient pas non plus. Dans l'ensemble, 17 commentaires et interviews furent filmés. L'équipe de prises de vues de l'OTAN a fourni des séquences de films à la United Press International, qui à son tour les a distribuées à ses 45 clients. La Radio-télévision française a également reçu des séquences et a diffusé des commentaires sur l'OTAN dès le premier jour de la Conférence. Les déclarations d'ouverture et de clôture de M. G. Colonna di Paliano, alors Secrétaire Général par intérim, furent suivies par six équipes de la télévision.





LES BLINDÉS ET LA GUERRE NUCLÉAIRE

« L'apparition des armes nucléaires a apporté des modifications, dans l'art de la guerre. Ces armes, les plus efficaces et les plus puissantes, seront le principal moyen d'anéantir l'ennemi. Leur utilisation par missiles et par avion dès le début des opérations militaires permettra d'atteindre rapidement les buts stratégiques souhaités. Cependant, les forces terrestres équipées d'armes nucléaires et des moyens de les diriger vers leurs cibles auront aussi un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs ultimes de la guerre. L'emploi des armes atomiques augmente en outre considérablement le rôle des forces terrestres, auxquelles il ouvre de nouvelles possibilités dans le domaine de l'offensive.

La neutralisation de l'ennemi par les armes nucléaires sur toute la profondeur du théâtre des opérations permettra aux forces terrestres et notamment aux blindés — les mieux adaptés pour combattre dans ces conditions — de porter à l'ennemi des coups puissants. Elles pénétreront rapidement dans les régions neutralisées par les explosions nucléaires et pourront pulvériser les poches de résistance de l'ennemi en empêchant celui-ci de reconstituer la capacité de combat de ses forces, rendant ainsi vain tout effort de sa part pour mobiliser ses réserves. En cas de guerre atomique, il incombera aux forces terrestres d'assurer sans délai la déroute complète de l'ennemi, de s'emparer de territoires d'importance vitale pour celui-ci, de consolider les résultats des offensives stratégiques nucléaires et d'assurer la victoire finale.

C'est pourquoi il n'est pas étonnant que les impérialistes américains et leurs partenaires de l'OTAN, ainsi que d'autres groupements agressifs qui nourrissent des plans d'attaque contre l'Union Soviétique et les pays socialistes, continuent à rééquiper leurs forces terrestres tout en augmentant leur stock d'armes nucléaires. Ce faisant, les maîtres du Pentagone envisagent l'éventualité d'une guerre locale, telle que les aventures entreprises par l'impérialisme américain en Corée, au Laos, au Sud-Vietnam, etc. Ils pensent aussi au rôle de gendarme international joué par l'armée des États-Unis au profit des colonialistes qui luttent contre la libération des peuples d'Afrique et d'Asie. Dans ces guerres les forces terrestres, et surtout les blindés équipés d'armes nouvelles, jouent un rôle décisif...

Une position prépondérante

Les armes nucléaires sont des armes puissantes, mais elles ne peuvent pas servir à conquérir des territoires. Pour infliger à l'ennemi une défaite définitive, les troupes doivent pénétrer dans des régions où ont eu lieu des explosions nucléaires; il est toutefois difficile à des soldats non protégés d'entrer dans des zones contaminées par des armes atomiques. Dans ces conditions, les forces blindées sont les mieux équipées pour mener un combat efficace. Elles peuvent avancer rapidement à l'intérieur des positions de l'adversaire, détruire ses moyens d'attaque nucléaire et, en coopération avec les troupes aéroportées, mettre l'ennemi en fuite.

Au cours de la deuxième guerre mondiale, les états-majors n'envisageaient pas d'offensive des forces terrestres sans que celles-ci fussent

appuyées par de nombreux chars d'assaut. En cas de guerre nucléaire, ces derniers occuperaient une position prépondérante sur les champs de bataille, car il n'existe pas de moyen vraiment efficace de les combattre. Il est vrai que la presse militaire étrangère, notamment la presse spécialisée française, affirme que les missiles guidés anti-chars infligeront de grandes pertes aux blindés. Mais il est aussi peu fondé de croire que les missiles anti-tanks seront un moyen de combat efficace contre les chars d'assaut que d'espérer déjouer une offensive ennemie par de simples opérations défensives. Lorsque les missiles se heurteront dans la bataille à une avalanche de chars, ils seront détruits dès les premières rafales.

Leur degré élevé de résistance aux attaques nucléaires ainsi que leur grande capacité de combat, leur mobilité et leur force de frappe permettront aux blindés de pénétrer rapidement dans les zones bombardées par des armes atomiques et de parachever l'œuvre commencée par les missiles. A cause de ces avantages, les chars d'assaut ne sont pas périmés et constituent la meilleure arme des forces terrestres... En attaquant de jour et de nuit ils peuvent percer en profondeur les lignes ennemies et entraîner dans leur sillage le reste des forces. En cas de besoin, ils peuvent désormais opérer indépendamment, en arrière des lignes ennemies, sans être accompagnés de forces d'infanterie, lesquelles peuvent être aéroportées jusque dans le secteur d'opération des chars d'assaut... Nous pouvons conclure que les chars d'aujourd'hui, en suivant les voies frayées par les armes nucléaires, atteindront les cibles sans tarder...

Insuffisances techniques

Le rôle opérationnel dévolu aux chars d'assaut dans une guerre nucléaire influera également sur l'entraînement des autres catégories de forces armées. Les unités et formations d'infanterie seront entièrement dotées de chars. Tous les états-majors du monde étudient les méthodes utilisées par les chars d'assaut au cours de la dernière guerre, afin de tirer le meilleur parti des blindés dans les conditions contemporaines... On peut accroître leur puissance de feu en augmentant la « vitesse initiale » des canons dont ils sont équipés ainsi qu'en les dotant d'armes entièrement nouvelles telles que les missiles guidés. Ces derniers pourront détruire un char ennemi en mouvement dès le premier ou le second coup de feu. Cependant, par suite de certaines insuffisances techniques, ces armements n'ont pas encore reçu à l'étranger les applications appropriées. Les missiles guidés ne remplaceront sans doute pas les canons des chars d'assaut avant de pouvoir être contrôlés par l'homme. C'est ce qui oblige les ingénieurs étrangers spécialisés dans la construction des blindés à employer surtout des canons classiques, tout en intensifiant leurs recherches en vue de perfectionner l'armement par missiles.

D'autre part, on s'attache à augmenter la protection des chars contre les radiations et poussières radioactives ainsi que leur résistance aux ondes de choc résultant des explosions atomiques. Ceci est actuellement assuré par un blindage en acier. Cependant, l'utilisation d'un blindage plus lourd augmente le poids du char et diminue ses possibilités de manœuvre. C'est pourquoi, dans beaucoup d'états capitalistes, on est à la recherche de blindages légers en matières plastiques et en métaux divers, capables d'absorber les radiations. On assurera la protection contre les poussières radioactives en maintenant un volume constant d'air filtré sous pression dans la cabine de l'équipage...

Devant le danger d'une agression militaire des impérialistes, l'État soviétique a équipé son armée de chars d'assaut modernes de première classe. Nos unités blindées sont tenues en parfait état de préparation au combat. Elles peuvent mener à tout moment des opérations décisives, en conjonction avec les forces aériennes et les missiles. Les troupes blindées soviétiques sont prêtes à remplir dignement leurs obligations militaires envers la Patrie. »

Le Maréchal Rotmistrov dans
Les Izvestia du 2 octobre 1962





Nos Lecteurs nous Ecrivent

UNE UNION ANTI-NUCLÉAIRE

J'ai des observations à faire concernant l'intéressante lettre de M. H.A.J. Martin (publiée dans votre numéro de décembre) sur une union anti-nucléaire. Tout d'abord, parlons du « Grand Deterrent ». Personne ne désire un « deterrent », surtout nucléaire. Mais, actuellement, il faut constater à regret que c'est notre unique sauvegarde contre la guerre. Tous les gouvernements disposant d'armes atomiques sont assez sensés pour savoir que l'agresseur ne survivra pas plus que le pays attaqué. Nous ne vantons pas l'efficacité du « deterrent ». Nous espérons seulement qu'il permettra à notre civilisation de survivre. Au cours des dix dernières années nous avons eu l'impression que nos voisins de l'Est auraient volontiers détruit notre monde actuel pour le remplacer par un Paradis, Rouge cette fois. Nous avons le devoir de maintenir une civilisation et un mode de vie qui sauvegardent les droits essentiels de la race humaine. Dois-je rappeler l'exemple de la Hongrie? Dans les circonstances actuelles, nous ne pouvons pas supprimer le « deterrent » car cela équivaudrait à un suicide.

M. Martin propose que les dirigeants des puissances nucléaires soient remplacés par des hommes « capables de négocier la paix ». Ce serait une merveilleuse idée, mais elle semble impliquer le remplacement de démons par des anges! L'homme n'est ni tout noir ni tout blanc et il a assez de sens commun pour comprendre les dangers qui nous menacent. Ceux qui voudraient faire nettoyer le plus tôt possible les écuries d'Augias du monde occidental sont comme un Hercule dont le maître Eurysthée demeure de toute évidence au Kremlin. Sans vouloir me mêler des affaires britanniques, j'estime que les bases américaines en Europe sont comme l'aide combinée d'Ares et d'Athena. Leur retrait serait le signe d'une déloyauté à l'égard d'un allié et créerait un danger à ne jamais sous-estimer. Le désarmement unilatéral serait un suicide, car qui peut croire réellement qu'en cas de guerre l'assaillant épargnerait les pays désarmés? Les négociations sur le désarmement mutuel n'ont pas encore abouti, mais un tel accord est le seul acceptable. L'idée que cela nous inciterait à nous suicider a la seule vertu d'être originale.

ROBERT H.-J. VAN KUYK
61 Zwaluwlaan
Bussum (Pays-Bas)

LE COLLÈGE ATLANTIQUE

Dans l'intéressant article que vous avez publié en novembre sur la nouvelle utilisation du Château de St Donat, il semble que l'on vienne de tenter une grande expérience qui ouvrira peut-être la voie à une meilleure entente internationale. Le Maréchal de l'Air Sir Lawrance Darvall m'avait exposé son idée à ce sujet en 1954 au cours d'un déjeuner au Collège de Défense de l'OTAN. Il s'était alors intéressé à un article sur la sécurité collective, que je venais de publier dans le numéro d'été 1954 de la revue trimestrielle des Forces aériennes « Air Power », et dont je me permets de citer le passage suivant : « Il est à penser que si l'ONU veut réellement obtenir un pouvoir effectif, elle doit prévoir des mesures à long terme ayant pour objet la formation d'un secrétariat international parfaitement intégré, et elle devrait donc créer à cette fin un Collège de l'ONU où seraient formés les jeunes officiers de cette nouvelle force mondiale.

« Un collège de ce genre n'affaiblirait pas les camps armés en présence, mais pourrait contribuer à établir une plus large mesure de confiance mutuelle. Le simple fait d'accepter l'idée de la création d'un collège de l'ONU prouverait aux peuples du monde qu'ils ne doivent pas désespérer de pouvoir constituer une puissance mondiale cohérente pour la sauvegarde de la paix. Ce collège serait chargé d'entraîner les jeunes officiers ayant les aptitudes requises, aux missions de coordination et de direction des forces futures de l'ONU. Il faudrait choisir les candidats formés dès leur jeunesse dans un esprit de totale fidélité à l'égard de l'autorité de l'ONU. Le moral et la valeur combattante de ces hommes animés d'un idéal élevé ne devront le céder à personne.

« Cette force naissante ne menacera personne et d'ailleurs ne prendra de l'importance qu'au bout d'un certain nombre d'années, mais elle constituera la base des forces de sécurité mondiale de l'avenir. Elle comprendra ultérieurement des inspecteurs chargés de contrôler les armements et le désarmement dans tous les pays. Il n'y a pas d'exemple de collège de ce genre organisé sur une base extra-nationale, mais les collèges militaires britanniques et américains peuvent fournir de précieuses indications. La création d'une organisation mondiale de sécurité présente de nombreux problèmes, toutefois ceux-ci ne sont pas insolubles pour les hommes de bonne volonté, à condition que l'on puisse obtenir une certaine collaboration de la part des Russes. Au cours de la dernière guerre, on a pu constater dans le « Fighter Command » ce que pouvaient faire des hommes de différentes nationalités opérant dans un même escadron avec loyalisme et efficacité.

« Le succès de l'OTAN montre sans doute à l'ONU la route à suivre pour devenir plus efficace. S'agit-il essentiellement d'un problème militaire ou politique? Même si c'est politique, l'idée en cause fera peu de progrès si des militaires expérimentés ne l'étudient pas et ne la déclarent pas nécessaire et réalisable. L'armée, avec sa connaissance de la guerre, a son rôle à jouer dans l'organisation de la paix, et l'expérience prouve que l'on ne peut laisser la solution de ce problème exclusivement aux hommes politiques. »

La présente lettre répond à un double objet. En premier lieu, j'approuve volontiers qu'on reconnaisse dans une certaine mesure la part que j'ai pris au lancement de cette idée. En second lieu, et ceci est beaucoup plus important, je désire rappeler instamment que ce Collège devrait être organisé à l'échelon mondial, et qu'il devrait y avoir des places réservées aux étudiants des pays captifs. Actuellement, tous les garçons, à l'exception d'un Brésilien, sont originaires de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Espérons que petit à petit les élèves viendront d'un plus grand nombre de pays et notamment de ceux qui sont situés derrière le Rideau de Fer.

REGINALD FULLJAMES
Colonel de Réserve de la RAF
Curdrige, par Southampton
(Grande-Bretagne)

J'ai été extrêmement intéressé par l'article de M. Hodder sur le Collège St Donnat dans votre numéro de novembre. Il mentionne notamment la question des barrières universitaires qui rendent presque impossible la reconnaissance internationale des équivalences. Sans aucun doute ce problème existe et comme l'enseignement international prend de plus en plus d'importance il faudra le résoudre. Pour assurer la paix dans le monde, il faut stimuler la compréhension entre les hommes aux échelons de base. Il n'y a pas de meilleure manière d'obtenir ce résultat que de faire vivre et travailler ensemble des élèves de diverses nationalités pendant leurs années d'études.

Une organisation à l'échelon mondial pourrait se charger de faciliter la reconnaissance des équivalences universitaires soit par un classement objectif des écoles en cause, soit par l'organisation de tests pour les diplômés de toutes nationalités. Ces mesures ne donneraient à l'organisme en question aucune autorité pour contrôler les programmes d'enseignement des écoles participantes. Une agence des Nations Unies ne pourrait-elle pas être chargée de cette tâche? Cela mérite notre appui.

LIONEL A. WAXMAN
Box 582
Ardmore, 1, Pa. (États-Unis)

LE GRAND ALLIÉ

Votre numéro de décembre contient un article de votre collaborateur Jean de Madre sur les États-Unis, où l'auteur fit un bref séjour. Ce texte est plein d'intérêt vu les informations qu'il comporte. J'estime cependant que son titre (*Le grand allié*) est mal choisi. Un Européen, et à plus

forte raison s'il est belge, français, portugais ou hollandais, ne peut à moins d'être aveugle considérer les États-Unis comme un allié de son pays en particulier, ni de l'Europe (libre) en général.

Les États-Unis sont parfois à nos côtés pour autant qu'ils y trouvent leur intérêt. Sinon nous sommes accoutumés depuis longtemps déjà à les retrouver dans le camp de nos adversaires, à savoir ONU et pays sous-développés. Ils sont la cause de la perte de : l'Indochine par la France, l'Indonésie par la Hollande, Goa par les Portugais et du Congo par la Belgique. La perte faite par cette dernière ne leur suffit pas. Il reste le Katanga « sécessionniste », nation valeureuse amie des Belges et dont la production de cuivre entre en concurrence avec celle des Américains. C'est la raison pour laquelle ils veulent l'anéantir, se retranchant derrière la marionnette, le « pion » U Thant.

Et pour cette mauvaise action, digne de bandits de grands chemins ils obtiennent la passivité de l'URSS en laissant tomber dans l'oubli les dizaines de milliers de victimes des Soviétiques en Europe de l'Est qui, leurs furent abandonnées par le sinistre Roosevelt à Yalta. Pour servir leurs intérêts, les États-Unis n'hésitent pas à s'allier à Dieu ou au Diable, que ce soit au Katanga avec les assassins mercenaires de l'ONU ou en Algérie avant l'indépendance avec les égorgés du FLN. Comme Belge et comme Européen je me refuse à voir en les États-Unis un allié; je les considère comme une nation de proie puissante qui se trouve parfois à nos côtés pour des raisons purement égoïstes. Vive l'OTAN, mais sans les États-Unis, n'en déplaise à certains de nos politiciens dont les sympathies ne sont pas celles de leur concitoyens.

G. ROMBOUITS
21, rue Meyerbeer
Bruxelles (Belgique)

LES RUSSES ET LE DÉSARMEMENT

A la suite des critiques de Richard Helffrich concernant ma lettre publiée dans votre numéro de juillet-août, je voudrais répondre à ses objections. Les vols de l'U2 étaient entièrement justifiés à cause des activités du vaste réseau d'espionnage soviétique, puisqu'ils donnaient une base d'appréciation de la force russe et évitaient ainsi d'être pris au dépourvu ou d'engager des sommes astronomiques pour la défense afin de parer à toute éventualité. Étant donné la situation générale, j'estime que l'intervention de Suez était également justifiée et que les Occidentaux souffrent encore du fait qu'elle n'ait pas été menée jusqu'à sa conclusion logique. En ce qui concerne Cuba, toute observation de ma part serait superflue étant donné les récents événements. Si horribles que puissent paraître les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki, ils ont néanmoins permis d'épargner de nombreuses vies humaines de part et d'autre. Quant à l'Algérie, des pressions extérieures n'auraient permis à aucun gouvernement d'obtenir un règlement pacifique et progressif.

En ce qui concerne les citations de chefs soviétiques au sujet de leurs intentions, il est facile d'en trouver d'autres diamétralement opposées. Toute l'histoire des déclarations publiques en URSS respire l'opportunisme. Il est bien évident que les Russes ne veulent pas une guerre mondiale dans les conditions actuelles, car leur propre destruction serait inéluctable. Si la situation militaire se déplaçait en leur faveur au point qu'ils fussent en mesure de détruire le monde occidental tout en pouvant survivre comme entité économique capable de dominer le monde ultérieurement, je ne pense pas qu'ils hésiteraient à frapper.

L. GAY
53, Clarence Road
Bristol (Grande-Bretagne)

HOMMAGE A NORSTAD

Je désire protester dans les colonnes des *Nouvelles de POTAN* contre les insinuations et les allusions de l'article intitulé « Hommage au Général Norstad » et contre l'impression donnée par cet article que les adversaires de la stratégie militaire et politique de Norstad sont des « partisans de l'apaisement ». Norstad n'est pas le seul à penser que l'unique garantie de la paix est la force de l'Ouest en attendant que l'on trouve un système satisfaisant de contrôle du désarmement.

Norstad n'a pas seulement importuné et irrité les partisans d'un désarmement unilatéral et de l'apaisement (ou, pour employer un terme moins poli mais plus direct, les « fellow-travellers »), mais aussi, je crois, le Parti Travaille britannique et ses chefs. On dit que le Général est en désaccord avec la politique de défense et les conceptions politiques des Partis Travaille et Libéral, ce qui n'empêche pas les tenants de ces vues politiques différentes d'être tous deux accusés de favoriser l'apaisement et d'affaiblir l'Alliance. Peut-être Norstad estime-t-il, comme le Général Trudeau, que les Socialistes Démocrates « ont des tendances communistes ». Au-delà de la « Fabian Society », on voudrait sans doute salir M. Gaitskill, le Parti Travaille et le peuple britannique.

Oui, en effet, nous autres membres du Parti Travaille britannique, nous n'approuvons pas l'octroi d'armes nucléaires tactiques à la République Fédérale d'Allemagne, n'en déplaise au Général Norstad. D'ailleurs, ni le peuple britannique, ni sans doute les peuples américain ou allemand, n'y sont favorables, malgré Herr Strauss et les militaristes de droite qui semblaient avoir sur Norstad plus d'influence que ses alliés de l'OTAN.

Norstad s'est élevé contre la doctrine du « désengagement », mais il n'est pas le seul à penser ainsi. M. Macmillan, par exemple, est du même avis. L'ensemble du Parti Travaille britannique et l'Union soviétique elle-même n'ont pu accepter le Plan Rapacki. Il est facile de dire que Norstad est partisan du maintien des forces américaines en Allemagne; l'URSS est sans doute autant décidée à garder ses troupes dans ladite « R.D.A. ». Nous n'avons pas seulement à maintenir l'Alliance aussi forte que possible, mais encore à rechercher de nouvelles voies pour parvenir à un accord et établir une coexistence pacifique avec l'Union soviétique. Si nous ne pouvons pas assurer cette coexistence, nous risquons tous « d'aller au diable » lorsque la Chine Rouge aura sa propre bombe « H ». Le Général Norstad estime que « la poursuite des expériences nucléaires permet d'étendre la gamme de nos engins nucléaires ». Personnellement, je ne suis ni un pacifiste ni un partisan du désarmement unilatéral, mais je m'intéresse davantage à étendre et à prolonger l'existence sur notre terre de la race et de la fraternité humaines.

Comme M. Gaitskill, M. Brown, M. Sam Watson, la Conférence du Parti Travaille et l'Assemblée des Nations Unies, je condamne énergiquement tous les essais nucléaires. La manière indigne dont l'Union soviétique a ruiné tout espoir d'une prochaine interdiction de ces essais et leur reprise non moins inqualifiable doivent être également condamnés. Sans la perspective d'un accord mettant fin à tous les essais nucléaires et permettant d'éviter la propagation des armes atomiques dans d'autres pays, l'humanité sera toujours en danger de mort.

Il est indéniable que le Parti Travaille britannique n'est pas et n'a jamais été partisan de l'apaisement. Prétendre le contraire dans une appréciation sur Norstad et les démocrates occidentaux en désaccord avec lui est à la fois indigne et troublant pour ceux d'entre nous qui admirent les États-Unis. Je me dois de protester contre cette déformation des politiques de défense du Parti Travaille et d'autres pays occidentaux. Si Norstad trouvait que les affreuses conséquences des essais nucléaires français, soviétiques, américains et britanniques étaient simplement impopulaires et non pas scandaleux, il est bon qu'il ait quitté le poste important de Commandant Suprême Allié en Europe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir réserver la même place dans vos colonnes à ma déclaration de foi personnelle en la doctrine du Parti Travaille concernant la paix que celle que vous avez accordé à la « stratégie des essais nucléaires » du Général Norstad. Je ne peux pas croire que le Président Kennedy, M. Adlai Stevenson et la nouvelle administration démocrate-libérale des États-Unis apportent leur soutien ou souscrivent à des conceptions politiques qui rappelleraient plutôt celles de M. Dulles, de l'aile droite républicaine ou même des Staliniens de Moscou. Comme Christopher Mayhew le dit si justement : « Il nous faut la coexistence et plus ».

IVAN PETERS
Cooperative Party Secretary
Cooperative College
Standford Hall;
Loughborough,
Leicestershire (Grande-Bretagne)

(Note de la Rédaction : L'article en question ne fait nulle part allusion à un parti politique quelconque dans aucun pays. Les déductions de M. Peters n'ont donc qu'un caractère personnel. Néanmoins, il pourrait induire en erreur ceux qui n'ont pas lu l'article en faisant croire qu'on y cite le Général Norstad comme étant « en désaccord avec la politique de défense et les conceptions politiques des Partis Travaille et Libéral ». Rien de ce genre ne figure dans l'article. Quant à l'utilisation du terme « partisans de l'apaisement », c'est une question d'opinion de savoir si cela est un moyen approprié de décrire ceux qui favorisent une politique d'apaisement.)

LA DÉCOLONISATION

Ne partageant pas les opinions du Professeur Duroselle sur la décolonisation dans votre numéro de décembre, je me refuse à continuer, autour de moi, à être le propagandiste d'une revue dans laquelle sont prônées des opinions subversives aussi contraires aux intérêts de ma patrie.

Sans vouloir faire de commentaires sur les exemples des sanglantes et barbares méthodes de décolonisation du Congo et de l'Algérie, je pense aux futures rampes de lancement communistes qui, bientôt, seront installées à Alger, menaçant la France grâce à la décolonisation de l'Algérie chère à M. Duroselle.

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire que, du point de vue du Français moyen qui a compris les vues lointaines du parti communiste, vous faites un drôle de métier.

PAUL CREULY
Ingénieur-Expert
18, avenue Maissin
Toulon (France)

TITRE ET MATIÈRE DE LA REVUE

Dans le numéro de septembre des « Nouvelles de l'OTAN », Miss Lisbeth Lewis évoque un éventuel changement de nom pour votre revue et il est remarquable que la rédaction exprime le souhait de voir d'autres lecteurs donner leur avis. Or, je trouve que votre revue a réussi ce qu'on peut considérer comme une gageure pour l'organe d'une grande organisation internationale : celle d'intéresser non seulement la curiosité du lecteur, sa quête de documentation, mais aussi sa conscience.

Il est certain que le titre « Nouvelles de l'OTAN » ne répond pas à la nature de la revue, à sa richesse de substance. S'il n'est point exigé que le sigle OTAN figure dans ce titre, pourquoi ne pas dire courtoisement et simplement « Revue Atlantique » ? Ne vous semble-t-il pas que vous pourriez « réchauffer » quelque peu la présentation et la matière même du périodique ? Cela est très important. Une revue doit être un foyer intellectuel où les esprits se rencontrent et je crois qu'il faut éviter tout ce qui donne l'impression de froid et d'impersonnalité.

Je vais me permettre d'attirer votre attention sur un aspect plus important des choses : ce que nous devrions tous, je le pense, contribuer à créer, c'est une sorte de conscience atlantique à laquelle s'articulerait une conscience européenne, dans la parfaite harmonie si hautement souhaitable. Les grandes organisations ne sont pas aimées ; elles ne savent généralement point parler à la conscience et à la sensibilité ; elles semblent ne s'adresser qu'à la froide raison et à la peur, à l'égoïste besoin de sécurité. Il y a autre chose à faire, il y a plus à faire.

Il nous faudrait voir ce qui pourrait être fait en faveur d'une prise de conscience par l'élite des gens cultivés de la réalité atlantique, de la richesse spécifique de son unité et de ses composants et de la façon dont plus tard sans doute, lorsque les esprits auront assez évolué, pourra s'élaborer une sorte de « patriotisme » supérieur auquel s'ordonneraient selon les aires réelles de solidarité, le « patriotisme » européen et le patriotisme national. Chacun a sa spécificité et sa fonction ; la déraison de beaucoup d'hommes d'aujourd'hui est de croire devoir nier l'un pour servir l'autre ; très peu d'habileté a été jusqu'à présent mise en jeu, il faut bien le dire, par les grandes organisations internationales, pour vaincre l'indifférence du grand public.

DR STANISLAS D'OTREMONT
Directeur de la Revue Internationale
de Psycho-Pédagogie
25, rue de la Sablonnière
Bruxelles (Belgique)



LA REVUE DE DROIT PÉNAL MILITAIRE

La Société Internationale de Droit Pénal Militaire et de Droit de la Guerre, créée en 1956, se propose de promouvoir la recherche de l'harmonisation en cette matière des droits internes avec les conventions internationales, et la promotion d'un Droit de la Guerre établi dans le respect des Droits de l'Homme. Les travaux des Congrès tenus par cette Société ont eu pour objet les domaines de l'action pénale et de l'action disciplinaire, la protection des personnes et des biens artistiques en cas de guerre aérienne, le droit spatial, la subordination militaire dans le cadre d'une coopération internationale. Le thème du prochain Congrès portera sur les garanties de l'individu dans la répression pénale et disciplinaire militaires.

Cette Société édite une Revue qui paraît deux fois par an. Elle publie des études originales sur le Droit Pénal Militaire et le Droit de la Guerre, signées des spécialistes de ces disciplines des divers pays membres, réunissant ainsi une vaste documentation scientifique qui fera apparaître les divergences et les lieux de rencontre tant du droit positif que de la doctrine. Les abonnements à la Revue sont souscrits par versement de la somme de 20 Fr. au C.C.P. STRASBOURG 115871. Pour tous renseignements s'adresser : En FRANCE : 71, rue Saint-Dominique, Paris 7^e ou Faculté de Droit, Strasbourg et en BELGIQUE : Palais de Justice, Bruxelles.

Dans le sommaire du n^o 2 de 1962, nous relevons les titres suivants :

- Fr. M. CLAIR (France) - La Justice Militaire dans la République Fédérale du Cameroun.
- R. KUPPERS (D.B.R.) - Die Strasfarten im deutschen Wehrstrafrecht.
- J. EUGSTER (Schweiz) - Die Todesstrafe im schweizerischen Militärstrafrecht.
- R. COLAS (France) - Les états dangereux prédélictuels et la désertion.
- R. MERANGHINI (Italie) - Il riconoscimento della sentenza penale militare straniera in Italia.
- F. DEBROUX (Belgique) - Le statut juridictionnel et disciplinaire de la Force d'urgence des Nations Unies.
- S. ATTARDI ET G. RICHIELLO (Italia) - L'autotutela nel diritto internazionale cosmico.



LIVRES

« EUROPE'S NEEDS ET RESOURCES »

par J. Frederic Dewhurst

John O. Coppock, P. Lamartin Yates
et d'autres collaborateurs.

(The Twentieth Century Fund, New York,
1198 pages, 12 dollars).

Après la guerre la plus dévastatrice que le monde ait connue, l'Europe était épuisée et dans le désespoir. Le communisme était alors une force puissante et croissante et il semblait à beaucoup que l'idéologie nouvelle aurait pas de mal à s'étendre à partir de Moscou, son lieu d'origine. La démocratie et le capitalisme ont toutefois réussi à maintenir leur prise sur la partie occidentale du Vieux monde et ont provoqué ensemble la prospérité inattendue qui règne à l'heure actuelle. Le relèvement de l'Europe hors des cendres de la guerre — et l'avenir probable qui s'ouvre à elle — sont le sujet de ce livre. Il s'agit d'une étude très poussée du passé, du présent et du futur économiques d'un continent. Cet ouvrage de 1198 pages a été compilé par une équipe de dix-neuf auteurs dirigée par M. J. Frédéric Dewhurst.

Les dix-huit pays de l'Europe occidentale y sont tous étudiés et s'il n'y avait qu'une seule conclusion à tirer de cette volumineuse documentation, ce serait que les perspectives économiques de l'Europe sont pleines de promesses. Cela résulte, pour une grande part, de la sûreté des investissements qui ont pu être réalisés durant la période de l'après-guerre où l'aide américaine a été dispensée très largement par l'intermédiaire du Plan Marshall. Ces capitaux importants ont servi aux achats d'outillage et d'équipement nouveaux, lesquels ont permis au travailleur moyen d'accroître sa production horaire de biens de consommation. Par contraste, avant la guerre une grande partie de l'industrie européenne était aux mains de monopolisateurs dont le souci était de limiter la production pour maintenir les prix à un niveau élevé. Le seul bon côté de la guerre, c'est d'avoir balayé ces cartels. Les méthodes de production en chaîne appliquées après 1939 ont permis de produire davantage de biens à des prix plus bas et Monsieur-tout-le-Monde était tenté d'acheter ce dont il avait été privé pendant cinq cruelles années. Et par dessus tout, les gouvernements se sont attachés à mettre en œuvre des programmes de protection sociale et ont consacré des sommes considérables à des fins telles que : sécurité sociale, assurance-chômage et écoles.

Grâce à une politique économique judicieuse, l'Europe occidentale a plus que doublé sa production industrielle au cours des vingt dernières années. La production agricole a augmenté d'un tiers par rapport aux années 30, bien que la main-d'œuvre agricole soit devenue plus rare. Comme le souligne cet ouvrage, la croissance économique n'a pas suivi le même rythme dans les dix-huit pays. C'est en Allemagne, en Italie, en Autriche et en Grèce qu'elle a été la plus accentuée, tandis qu'en Grande-Bretagne, en Belgique et en Irlande la progression a été plus lente. Cependant, après 1950, les taux de croissance ont en moyenne égalé ou dépassé celui des États-Unis. Dans la plupart des cas, la politique économique des pays européens est un mélange de capitalisme et de socialisme à des degrés divers. Mais peu de pays parmi les dix-huit étudiés appliquent le système capitalisme dans la même mesure que les États-Unis. Les auteurs estiment cependant qu'à l'heure actuelle le courant s'écarte du socialisme, malgré la flambée qu'on a pu voir juste après la guerre, surtout au Royaume-Uni. Ils pensent également que le Marché Commun ne fera que renforcer cette tendance. Les perspectives qui s'ouvrent à l'entreprise libre sont probablement meilleures qu'elles ne l'étaient depuis quelque temps et les pays de l'Europe occidentale « peuvent se tourner avec confiance vers leur avenir économique immédiat ».

« FREEDOM OF SPEECH IN THE WEST »

par Frede Castberg

(Oslo University Press et Oceana Publications, New York, 475 pages).

L'auteur de cet ouvrage, qui décrit ailleurs dans ce numéro le mécanisme institué par les nations libres d'Europe pour défendre les Droits de l'Homme, examine comment — et avec quel degré de réussite — trois des principaux pays occidentaux ont résolu les problèmes soulevés par ce qui est considéré comme l'un des plus importants Droits de l'Homme : la liberté d'expression. En effet c'est principalement de la liberté d'expression politique que traite le Professeur Castberg, et les trois pays étudiés (France, États-Unis et Allemagne) sont ceux où cette question est à l'ordre du jour depuis plusieurs années et passionne l'opinion publique. Il rappelle les fondements constitutionnels et légaux de la liberté d'expression ainsi que son évolution dans chacun de ces pays, depuis son origine dans la Déclaration des Droits de l'Homme, le Bill of Rights et la doctrine des philosophes idéalistes allemands, jusqu'à nos jours. Il analyse et évalue les dispositions contenues dans les différentes constitutions en ce qui concerne la liberté d'expression et les mesures légales de sauvegarde de celle-ci. Il examine aussi les différentes façons dont les pays en question ont résolu le délicat problème du maintien de cette liberté individuelle particulière face aux menaces multiples contre la sécurité nationale.

Dans une remarquable synthèse finale, le Professeur Castberg se demande dans quelle mesure la liberté individuelle est compatible avec le principe du règne de la majorité et il formule les observations ci-après sur les fins de la liberté d'expression : « A l'heure actuelle, ils semble qu'une doctrine autre que celle du « droit naturel » prenne une place prédominante dans les arguments en faveur des Droits de l'Homme. Au dix-neuvième siècle, les champions du libéralisme dans un régime démocratique et libre ont attiré l'attention en premier lieu sur les bons résultats que donne la liberté d'expression dans la vie politique. La libre discussion et une grande liberté d'informations sont avant tout considérés comme nécessaires au jeu de toute démocratie effective. La liberté de discussion politique devrait fournir la meilleure solution pour n'importe quel conflit s'élevant au sein de la collectivité. C'est aussi le moyen de susciter la meilleure législation. La discussion permet également de désarmer les mécontents et les tendances révolutionnaires ; elle favorise en outre la tendance aux solutions de compromis, qui est un des buts poursuivis par la démocratie. Dans un régime démocratique sain, la majorité tiendra compte des opinions et des vœux de la minorité, ce qui présuppose que tous les citoyens ont le droit de parler, d'attirer l'attention sur leurs intérêts et opinions personnels et de formuler leurs arguments en toute liberté. Il y a certainement beaucoup de vrai dans ces vues sur les aspects téléologiques de l'idéologie démocratique. Mais, à mon avis, le souci du prétendu bien-être de la collectivité et de l'efficacité de la démocratie ne représente qu'une partie de l'argumentation en faveur de la liberté d'expression. »

Cet ouvrage, entrepris grâce à une bourse de l'OTAN, traite de problèmes qui concernent tous les membres d'une société libre. Il indique clairement et sans équivoque que notre liberté est soumise à certaines conditions. Il s'adresse en réalité à un public bien plus vaste que ne l'implique le sous-titre donné par l'auteur lui-même à son œuvre : « Étude de Droit public comparé ».

L'EUROPE DES PERSONNES ET DES PEUPLES

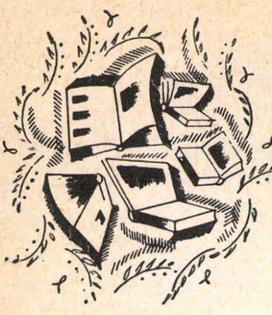
Compte-rendu de la 49^e Session
des Semaines Sociales de France.

(Éditions de la Chronique Sociale de France, Lyon, 416 pages, 19 F).

Europe, oui, mais quelle Europe? Europe des affaires? Europe des politiques? Europe des technocrates? Europe des États? Nation européenne? A ces questions la 49^e Session des Semaines Sociales de France tenue à Strasbourg du 17 au 22 juillet 1962 a donné des réponses opportunes et originales; « L'Europe des personnes et des peuples » a-t-elle répondu, c'est-à-dire une Europe pour et par les personnes, une Europe pour et par les peuples, une Europe vivante, organique et ouverte, respectueuse des valeurs culturelles et spirituelles, fidèle à sa mission dans le monde et l'histoire.

Elle a envisagé des faits européens d'aujourd'hui sans omettre aucun de leurs aspects : économique, social, politique, psychologique, culturel ou spirituel, puis les problèmes moraux posés par ces faits; enfin, les orientations qu'il faut imprimer à l'action pour construire l'Europe avec une audacieuse confiance et un réalisme efficace. A cette étude ont collaboré des économistes : MM. Alain Barrère, Jean Boissonnat, Georges Rottier, André Piettre, Pierre Baucher, Jean Babouline, Maurice Bye; des juristes : MM. Jean Rivero, Georges Desmottes, Daniel Pepy; un sociologue : M. Joseph Folliet; des théologiens : les R. P. Weydert et Chevallier; des hommes d'action : MM. Philippe Farine, André Lebreton, Théo Braun; une dirigeante des mouvements de jeunesse : M^{lle} Aline Coutrot.

BIBLIOGRAPHIE



Sélection d'articles relevée dans les périodiques reçus au siège de l'OTAN pendant les mois de novembre, décembre 1962 et janvier 1963. Pour obtenir ces articles, prière d'écrire aux publications elles-mêmes et non à l'OTAN qui ne peut se désaisir de ses exemplaires.

OTAN

« SPLITTING NATO'S ATOMS »

Economist, Londres, 8 décembre, p. 991

Cet article montre comment les armes nucléaires peuvent être un élément de fusion ou de division au sein de l'Alliance Atlantique. Dans une lettre publiée le 15 décembre, W. et E. Young donnent d'autres arguments.

SCOTT, Richard

« FINGER ON THE NATO TRIGGER »

The Guardian, Londres, 12 décembre, p. 14

MURPHY, Charles S. V.

« NATO'S HOUR OF DECISION »

Life, New York, 17 décembre, p. 32

WALTER LIPPMANN

« THE AGITATED ALLIANCE »

New York Herald Tribune, Paris, 20 décembre, p. 4

CLERC, Michel

« GÉNÉRAL NORSTAD, POURQUOI VEUT-ON FAIRE DE NOUS LA PIÉTAILLE DE L'OCCIDENT ? »

Paris-Match, Paris, 22 décembre, p. 54

« NASSAU AND NATO »

Spectator, Londres, 28 décembre, p. 979

« POLARIS FOR CHRISTMAS »

Economist, Londres, 29 décembre, p. 1253

« ROCKET BOOSTERS FOR NATO INCERCEPTORS »

Nato Journal, New York, décembre, p. 22

WETTERN, Desmond

« RIPTIDE III » (NATO Naval exercise)

Nato Journal, New York, décembre, p. 14

QUESTIONS POLITIQUES

HARRIS, Kenneth

« BRITAIN, DE GAULLE AND EUROPE »

Observer, Londres, 9 décembre, p. 8

Une interview avec Lord Gladwyn, ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne en France.

FONTAINE, André

« LA SAISON DE LA RÉVISION »

- I. Les Américains séduits par la Realpolitik
 - II. Les neutres surpris, les communistes divisés
 - III. Les Européens au pied du mur
- Le Monde**, Paris, les 11, 12 et 13 décembre

« THE BIRD AT RAMBOUILLET »

Economist, Londres, 22 décembre, p. 1183

Une analyse des récentes rencontres Macmillan-de Gaulle à Rambouillet et Macmillan-Kennedy à Nassau qui ont permis d'examiner l'avenir du Marché Commun européen et des forces nucléaires nationales.

« IL RUOLO DELLA GRAN BRETAGNA NEL MONDO »

Relazioni Internazionali, Milan, 29 décembre, p. 1544

STEVEN, Francis, B.

« RUSSIA-CHINA, A HISTORY OF CONFLICT »

U.S. News and World Report, Washington, 31 décembre, p. 40

« U.N. ACTION FOR PEACE »

The World Today, Londres, décembre, p. 503

« POWER POLITICS IN LAOS »

The World Today, Londres, décembre, p. 514

KING, Gillian

« THE PROBLEM OF ADEN »

The World Today, Londres, décembre, p. 498

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

« O.E.C.D. COMMITTED TO GROWTH ? »

Economist, Londres, 1^{er} décembre, p. 935

« THE COMMON MARKET - A FRENCH VIEW »

Economist, Londres, 15 décembre, p. 1090

QUESTIONS MILITAIRES

HINTERHOFF, E.

« L'AIDE MILITAIRE SOVIÉTIQUE A TRAVERS LE MONDE »

Revue Générale Belge, Bruxelles, décembre, p. 46

KLING, Merles

« CUBA : A CASE STUDY OF UNCONDITIONAL WARFARE »

Military Review, Fort Leavenworth, décembre, p. 11

BAUMANN, Gerhard

« THE ARCTIC - STRATEGIC CENTRE OF THE WORLD »

Military Review, Fort Leavenworth, décembre, p. 85

« ROCKETS IN SPAIN »

Economist, Londres, 1^{er} décembre, p. 921

WEINSTEIN, Adelbert

« WENINGER WARE MEHR »

Frankfurter Allgemeine, Francfort, 4 décembre, p. 1

Cet article veut montrer les difficultés qui empêchent la République Fédérale d'Allemagne d'augmenter ses effectifs militaires jusqu'à 750 000 hommes, comme le voudrait les États-Unis.

« EINSATZMANGEL - KEIN GEHEIMNIS »

Der Spiegel, Hambourg, 5 décembre, p. 44

Un exposé sur les insuffisances du Starfighter F-104.

SULZBERGER, C.L.

« THE ATOM GAP IN NATO »

- I. France
 - II. Illogie
 - III. Sophistry
 - IV. Solution
- New York Times**, Paris, les 5, 8, 10 et 12 décembre

« STORY OF CHANGE IN U.S. DEFENSE »

U.S. News and World Report, Washington, 31 décembre, p. 29

CANADA

« LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DU CANADA »

Perspectives, Paris, 8 décembre

FAR EAST

« LA CHINE A L'HEURE DU RAJUSTEMENT »

Perspectives, Paris, 8 décembre

« LES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES ENTRE LA CHINE COMMUNISTE ET CUBA »

Est-Ouest BEIPI, Paris, 16-31 décembre, p. 23

FRANCE

« APRÈS LES GRANDES MANŒUVRES FRANÇAISES »

Revue militaire Générale, Paris, décembre

GÉNÉRAL GALLOIS

« PIERRELATTE A SES RAISONS »

Politique étrangère, Paris, n° 5-1962, p. 4470

Une critique de la manière de voir de M. Levy-Jacquemin qui a publié un article sur les questions nucléaires dans *Le Monde* du 20-8-62.

PORTUGAL

« INTERVIEW DU PRÉSIDENT SALAZAR PAR M. CONNALLEY »

Journal de Genève, Genève, 29 décembre, p. 6

Le Chef du Gouvernement de Lisbonne parle de l'OTAN, du Communisme et des Colonies portugaises.

U.R.S.S.

« SOVIET MILITARY POLICY AND THE RAPACKI PLAN »

Revue Militaire Générale, Paris, décembre, p. 686

« L'URSS ET LA QUESTION KURDE »

Est-Ouest BEIPI, Paris, 16-31 décembre, p. 19

« OU EN EST L'ÉCONOMIE SOVIÉTIQUE? »

L'Économie, Paris, 3 janvier, p. 4

PUBLICATIONS OTAN

Communiqués de presse :

N° M2 (62) 1 - Dépenses de défense des pays de l'OTAN 1949-1962, le 13 décembre 1962

N° M2 (62) 2 - Communiqué Final, le 15 décembre 1962

RÉUNIONS TECHNIQUES DE L'AGARD EN 1963

15-18 janvier	Groupe de travail de la Mécanique du Vol. Thème : « Décollage et Atterrissage. »	Paris	Juin	Série de conférences organisées sous l'égide commune du groupe de travail « Avionics » et du Programme de Consultants de l'AGARD. Thème : « Les Systèmes Électroniques à très faible puissance. »	France Allemagne Italie Royaume-Uni
28 février - 1^{er} mars	Recherche Opérationnelle. Thème : « La Recherche Opérationnelle Militaire. »	Paris	8-10 juillet	Groupe de travail de Médecine Aéro-Spatiale. Thème : « Médecine Aéronautique et Spatiale. »	Athènes
1-4 avril	Groupe de travail de Dynamique des Fluides. Thème : « Mécanisme de la Génération du Bruit dans les Écoulements Turbulents. »	Rhode-Saint-Genèse	8-10 juillet	Comité de Recherche Ionosphérique. Thème : « Radiocommunications dans les Régions Arctiques et en direction de celles-ci. »	Athènes
1-5 avril	Groupe de travail de Combustion et Propulsion. Thème : « Combustion Supersonique, Réactions Chimiques et Transfert de Radiations. »	Londres	8-10 juillet	Groupe de travail de Combustion et Propulsion. Thème : « Conversion Énergétique et Propulsion Spatiale. »	Athènes
15 avril	Groupe de travail de Médecine Aéro-Spatiale. Thème : « L'Anthropométrie dans les Pays Européens de l'OTAN. »	Bruxelles	8-10 juillet	Sous-comité du groupe de travail de la Mécanique du Vol. Thème : « Caractéristiques de Maniabilité des V/STOL. »	Athènes
16-19 avril	Groupe de travail de la Mécanique du Vol. Thème : « Vol à Basse Altitude et Facteur « Q » Élevé, Systèmes de Géométrie Variables, et Dispositifs de Décélération. »	Turin	8-9 juillet	Groupe de travail de Dynamique des Fluides. Thème : « Les Aspects de la Dynamique des Fluides dans les Vols Spatiaux, et leur simulation au sol. »	Athènes
22-26 avril	Groupe de travail des Structures et Matériaux. Thème : « Propagation des Fissures et Résistances Résiduelles. »	Rome	6-9 juillet	Réunion du Comité de Documentation et d'Informations Techniques.	Athènes
20 avril - 10 mai	Programme de Consultants de l'AGARD, en Collaboration avec le Centre de Formation en Aérodynamique Expérimentale. Thème : « Dynamique des Gaz, à l'Intention des Aérodynamiciens. »	Rhode-Saint-Genèse	11-12 juillet	Treizième Assemblée Générale de l'AGARD	Athènes
23-28 juin	Groupe de travail des Structures et Matériaux. Thème : « Métaux Réfractaires, un tour d'horizon des points de vue scientifiques et technologiques. »	Oslo	15-19 juillet	Groupe de travail « Avionics ». Thème : « Processeurs Logiques Naturels et Artificiels. »	Athènes
			Septembre	Groupe de travail des Structures et Matériaux.	Londres
			Septembre	Groupe de travail de la Mécanique du Vol. Thème : « Symposium sur les systèmes d'atterrissage V/STOL. »	Paris
			Automne	Groupe de travail de Médecine Aéro-spatiale. Thème : « Les Accélération. »	Paris
			Octobre	Recherche Opérationnelle. Thème : « Problèmes de Planning Militaire à l'OTAN. »	Paris

Les Nouvelles de l'OTAN sont publiées par le Service de l'Information de l'OTAN
Rédacteur en chef : JEAN DE MADRE; Rédacteurs adjoints : JOHN S. HODDER et ANN SINGTON

Des exemplaires sont envoyés gratuitement aux organisations et aux personnes s'intéressant spécialement aux affaires internationales. A moins que le contraire ne soit spécifié, les articles et documents peuvent être reproduits librement en mentionnant leur origine. La reproduction des articles signés doit contenir le nom de l'auteur.



Les NOUVELLES DE L'OTAN peuvent être obtenues à l'une des adresses suivantes :

ÉDITION FRANÇAISE

« Nouvelles de l'OTAN »

Tous les pays sauf le Canada.

Service de l'Information de l'OTAN,
Porte Dauphine, Paris, 16^e.

Canada

The Department of External Affairs,
Information Division,
Ottawa, Ontario.

ÉDITION ALLEMANDE

« NATO Brief »

Presse-und Informationsamt der Bundesregierung,
Welckerstrass, 11, Bonn, Allemagne.

ÉDITION ITALIENNE

« Notizie NATO »

Comitato Italiano Atlantico,
Piazza di Firenze, 27, Roma (2), Italie.

ÉDITION DANOISE (trimestrielle)

« NATO Nyt »

Atlantsammenslutningen
Forchammersvej 13,
Copenhagen, Danemark.

ÉDITION ANGLAISE

« NATO Letter »

Royaume-Uni.

The Central Office of Information
Hercules Road, Westminster Bridge Road, London, S.E.1.

États-Unis

Distribution Planning,
Office of Media Services,
Department of State, Washington 25, D.C.

Canada

The Department of External Affairs,
Information Division,
Ottawa, Ontario.

Autres pays

Service de l'Information de l'OTAN,
Porte Dauphine,
Paris (16^e) France.

ÉDITION GRECQUE (trimestrielle)

« Deltion NATO »

Association Hellénique du Traité Atlantique
30, avenue El. Venizelos,
Athènes 1, Grèce.

ÉDITION NÉERLANDAISE

Pays-Bas

« NAVO Maandblad »

Ministerie van Buitenlandse Zaken,
Plein, Den Haag, Pays-Bas.

Belgique

« NAVO Maandblad »,

Ministerie van Buitenlandse Zaken,
Dienst van de Westerse Organisaties,
Algemene Directie van de Politiek,
8, Wetsstraat, Brussel, Belgique.

ÉDITION TURQUE (trimestrielle)

« NATO Dergisi »

Uçan Türk
Türk Hava Kurumu,
Ankara, Turquie.

Les photographies dans ce numéro proviennent des sources suivantes qui sont mentionnées ci-dessous pour chaque page dans un ordre allant de haut en bas et de gauche à droite:

Photo de couverture : H. Cartier-Bresson, Magnum (Paris)

Page 2 : Documentation Française ; U.S.I.S. ; J. Aubert (Paris)

Pages 4 et 5 : Nations Unies ; Martin Harris pour l'OTAN ; C.I.O. (Londres)

Page 6 : Nations Unies

Page 7 : U.S.I.S.

Pages 8 à 13 : Cartes du Service « Représentation Graphique » de l'OTAN

Pages 14 et 15 : Pierre Boulat (Paris)

Page 16 : SHAPE (Paris)

Page 17 : AFP (Paris)

Page 20 : SACLANT

Page 21 : Eddy van der Veen pour l'OTAN

